

OBSERVATOIRE

2^E TRIMESTRE 2022 (DONNÉES AU 30/06/2022)

Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel

SYNTHESE

CLIENTS RESIDENTIELS : LA PART DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS CROIT LENTEMENT EN ELECTRICITE ET SE STABILISE EN GAZ

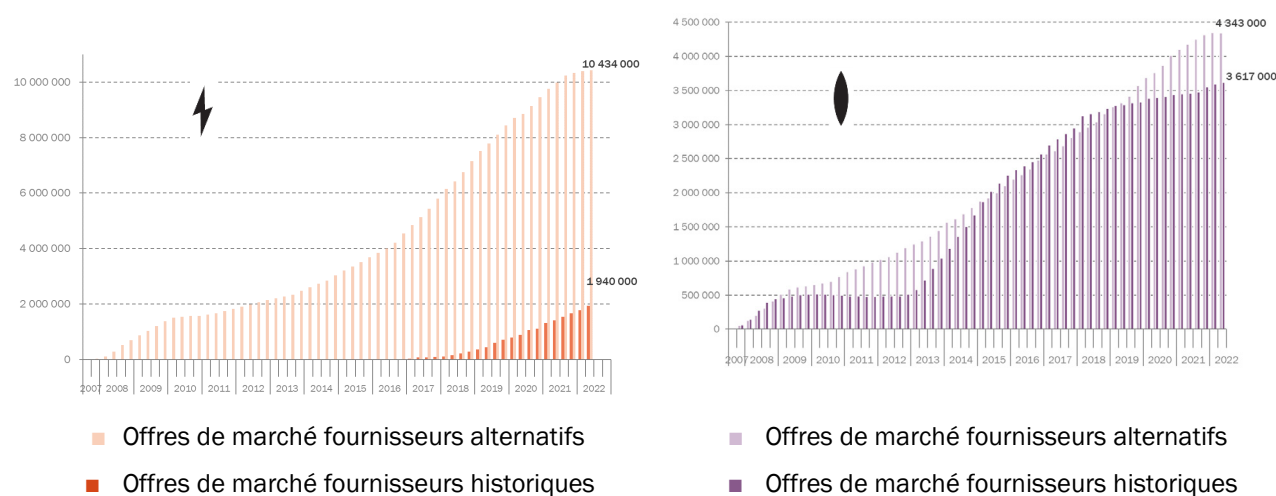
En électricité, le nombre de clients supplémentaires ayant souscrit une offre de marché est de 204 000 nouveaux clients entre le 31 mars 2022 et le 30 juin 2022 (267 000 en moyenne par trimestre en 2021). Ce léger rebond est loin du rythme d'avant crise et est surtout dû au développement des offres de marché des fournisseurs historiques, qui ont gagné 158 000 nouveaux clients au deuxième trimestre 2022, alors que les fournisseurs alternatifs ont gagné 46 000 sites.

Au final, 12,3 millions de sites résidentiels (sur 33,9 millions – soit 36,4%) sont en offre de marché en électricité au 30 juin 2022.

En gaz naturel, 20 000 clients supplémentaires ont souscrit une offre de marché, contre 70 000 au T1 2022. Plus précisément, les fournisseurs historiques ont gagné 21 000 clients supplémentaires en offre de marché, tandis que les fournisseurs alternatifs ont perdu 1 000 sites.

→ Au final, 7,9 millions de sites résidentiels (sur 10,6 millions – soit 74,6%) sont en offre de marché en gaz au 30 juin 2022.

Evolution du nombre de sites résidentiels en offre de marché



Source : données GRD, fournisseurs – Analyse : CRE

CLIENTS NON RESIDENTIELS : UNE SITUATION STABLE MALGRE UNE LEGERE HAUSSE DE NOUVEAUX CLIENTS EN OFFRE DE MARCHÉ EN ELECTRICITE

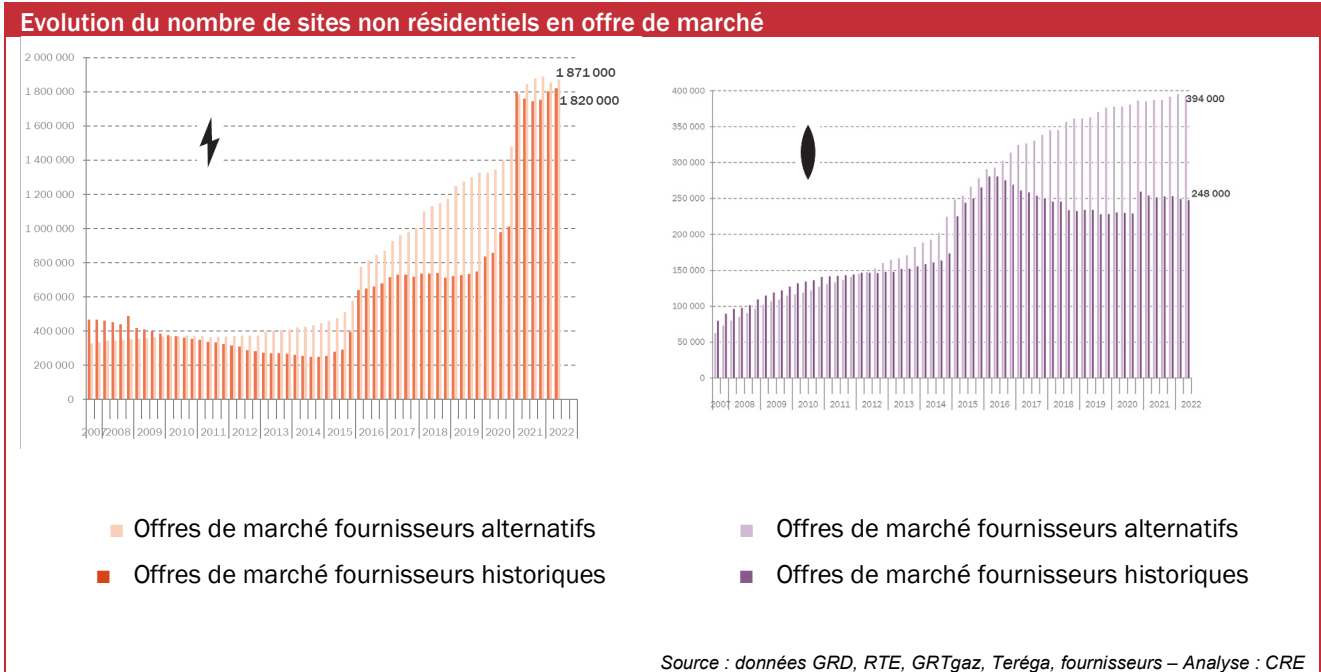
En électricité, le nombre de clients supplémentaires ayant souscrit une offre de marché au deuxième trimestre 2022 progresse avec 32 000 nouveaux clients (contre 15 000 au T1 2022).

Ces nouveaux clients se répartissent à l'identique entre les fournisseurs historiques et les fournisseurs alternatifs.

→ Au 30 juin 2022, 3,6 millions de sites sur un total de 5,2 millions étaient en offre de marché (soit 70,6%).

En gaz naturel, la situation évolue peu avec 643 000 sites sur un total de 656 000 qui demeurent en offre de marché (soit 98%¹) dont 60% des sites chez les fournisseurs alternatifs et 40% chez les fournisseurs historiques. Les fournisseurs alternatifs et les fournisseurs historiques ont perdu chacun 2 000 sites en offre de marché au cours du deuxième trimestre 2022

→ La part de marché des fournisseurs alternatifs en gaz, en volume de consommation, s'établit à 73,5%, contre 73,9% il y a un an.



¹ Les clients encore éligibles au TRVG, et ici considérés comme non résidentiels, sont les propriétaires et copropriétaires d'un immeuble à usage principal d'habitation consommant moins de 150 000 kilowattheures par an

INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr).

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique surveillance.detail@cre.fr est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

SOMMAIRE

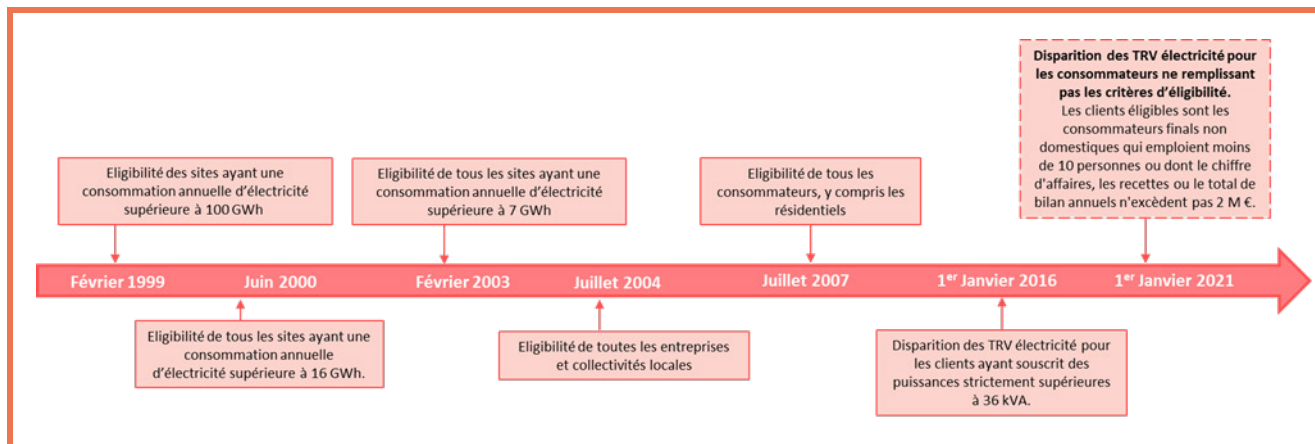
INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....	8
1. INTRODUCTION.....	8
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....	9
3. ÉTAT DES LIEUX.....	10
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	10
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	11
3.3. PARTS DE MARCHÉ.....	12
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	13
3.5. DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH.....	14
3.6. FOURNISSEURS ACTIFS D'ÉLECTRICITÉ.....	15
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....	19
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	19
4.2. VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS.....	19
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH).....	23
5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....	24
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	24
5.2. ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	25
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	27
5.4. COMPARAISON DES OFFRES.....	28
PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ.....	33
1. INTRODUCTION.....	33
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....	34
3. ÉTAT DES LIEUX.....	35
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	35
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	36
3.3. PARTS DE MARCHÉ.....	37
3.1. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	38
3.2. FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL ACTIFS AU 30 JUIN 2022.....	39
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....	42
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	42
4.2. VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ÉCOULÉS.....	43
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH).....	46
5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	47
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ENGIE.....	47
5.2. ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	49
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	51
5.4. COMPARAISON DES OFFRES.....	52
GLOSSAIRE.....	57
GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ.....	57

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE	57
GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DU GAZ	58
INDEX DES FIGURES	59
INDEX DES TABLEAUX	60

PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 30 juin 2022, 39,8 millions de sites, soit environ 432 TWh de consommation annuelle d'électricité.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS, Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp, URM, SICAE de l'Oise, Gérédis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

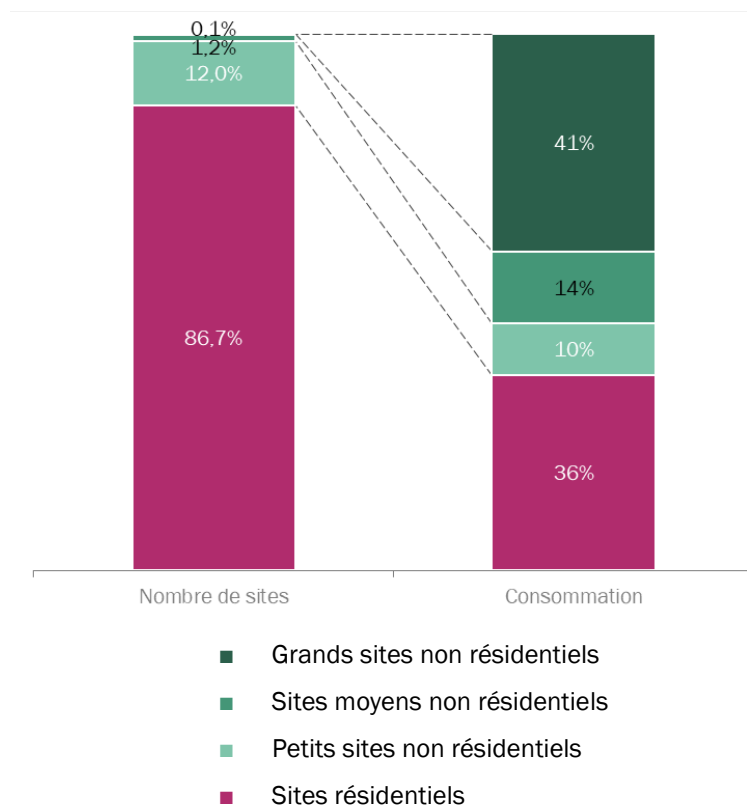
Afin de tenir compte de l'évolution du marché et d'en améliorer ses indicateurs, la CRE a modifié depuis son observatoire du 3^{ème} trimestre 2020 la méthodologie de calcul des parts de marché des fournisseurs par rapport aux publications antérieures :

- 1) Les activités commerciales d'un fournisseur historique sont distinguées selon qu'elles ont lieu sur sa zone de desserte historique ou non.
- 2) Les parts de marché des filiales sont fusionnées avec celles de leur société mère (actionnariat supérieur à 50%). Par extension, les offres de marché d'une filiale d'un fournisseur historique sont distinguées selon qu'elles sont rattachées à la zone de desserte historique de sa maison-mère et hors de cette zone.

L'application d'une telle méthodologie permet de mieux caractériser les positions dominantes des fournisseurs en tenant compte de leur image de marque et de leurs stratégies commerciales.

2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- Petits sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

3. ETAT DES LIEUX

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 juin 2022	Au 31 mars 2022	Au 30 juin 2022	Au 31 mars 2022
Nombre total de sites	33 924 000	33 920 000	5 224 000	5 204 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	12 374 000	12 170 000	3 691 000	3 659 000
▶ Fournisseurs historiques	1 940 000	1 782 000	1 820 000	1 804 000
▶ Fournisseurs alternatifs	10 434 000	10 388 000	1 871 000	1 855 000
Sites au tarif réglementé	21 550 000	21 750 000	1 533 000	1 545 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	30,8%	30,6 %	35,8%	35,6%

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

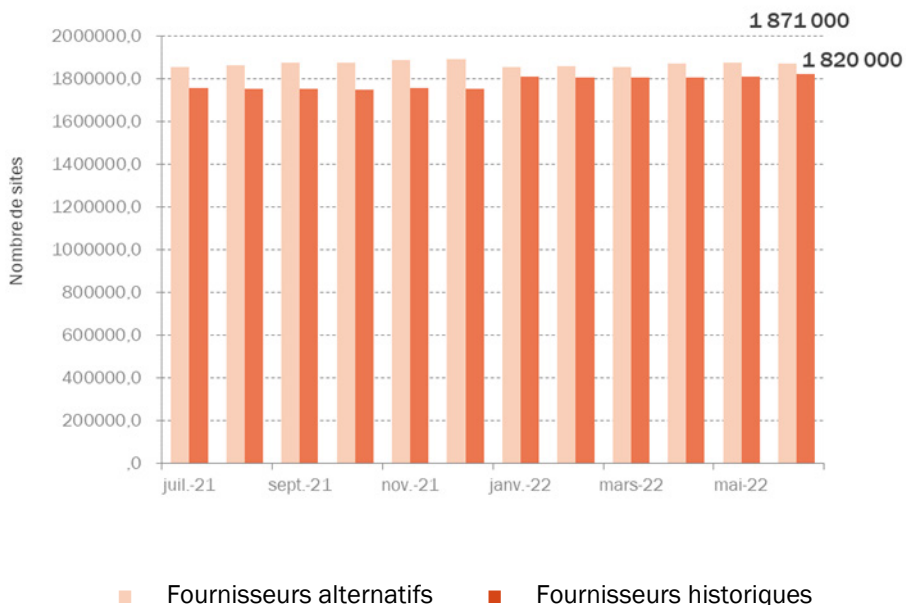
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 juin 2022	Au 31 mars 2022	Au 30 juin 2022	Au 31 mars 2022
Consommation totale des sites	154,3 TWh	160,06 TWh	270,2 TWh	267,27 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	52,6 TWh	53,55 TWh	258,4 TWh	256,47 TWh
▶ Fournisseurs historiques	9,10 TWh	8,66 TWh	114,4 TWh	112,79 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	43,5 TWh	44,89 TWh	143,9 TWh	143,68 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	101,7 TWh	106,51 TWh	11,9 TWh	10,8 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	28,2%	28 %	53,3 %	53,8 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

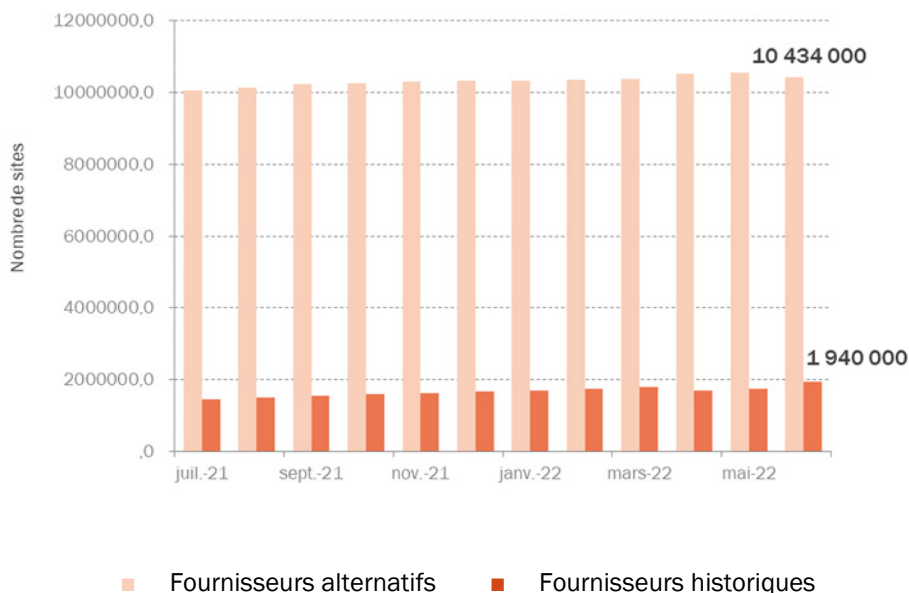
3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

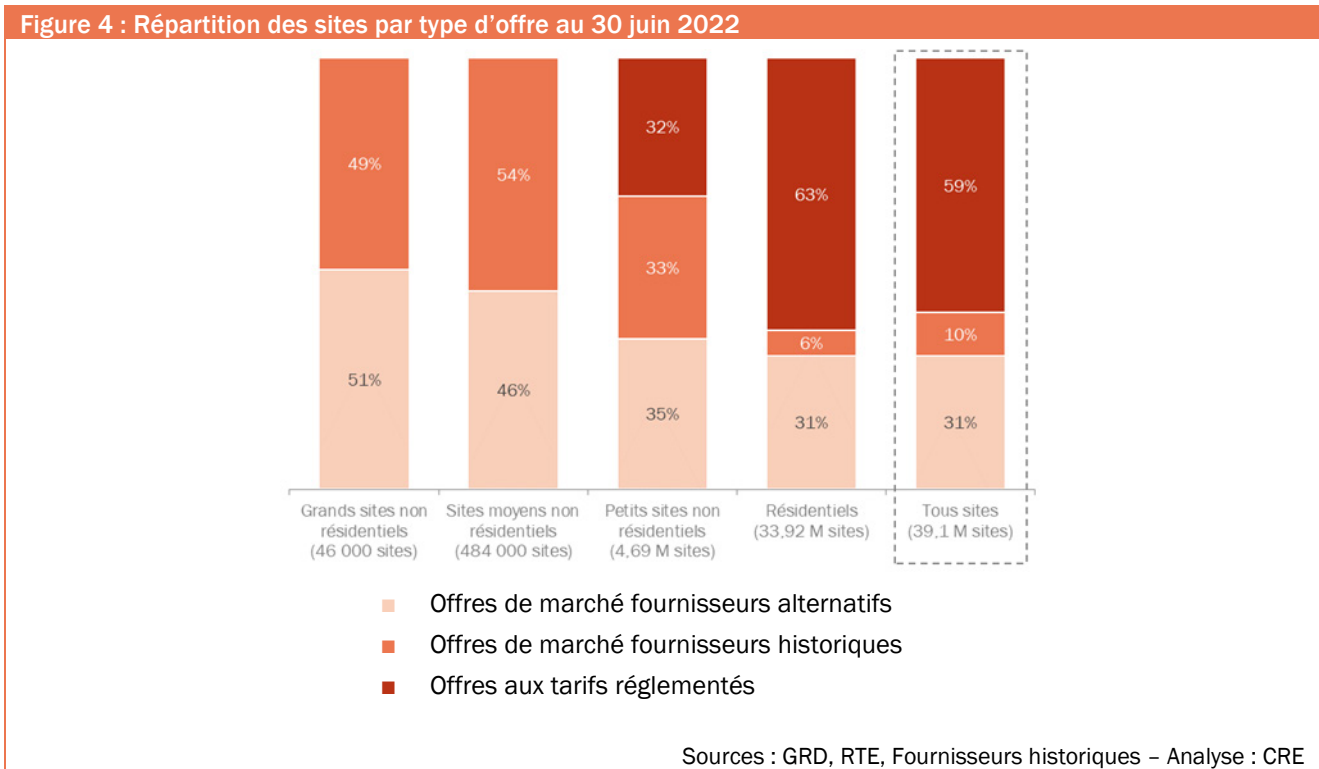
Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché



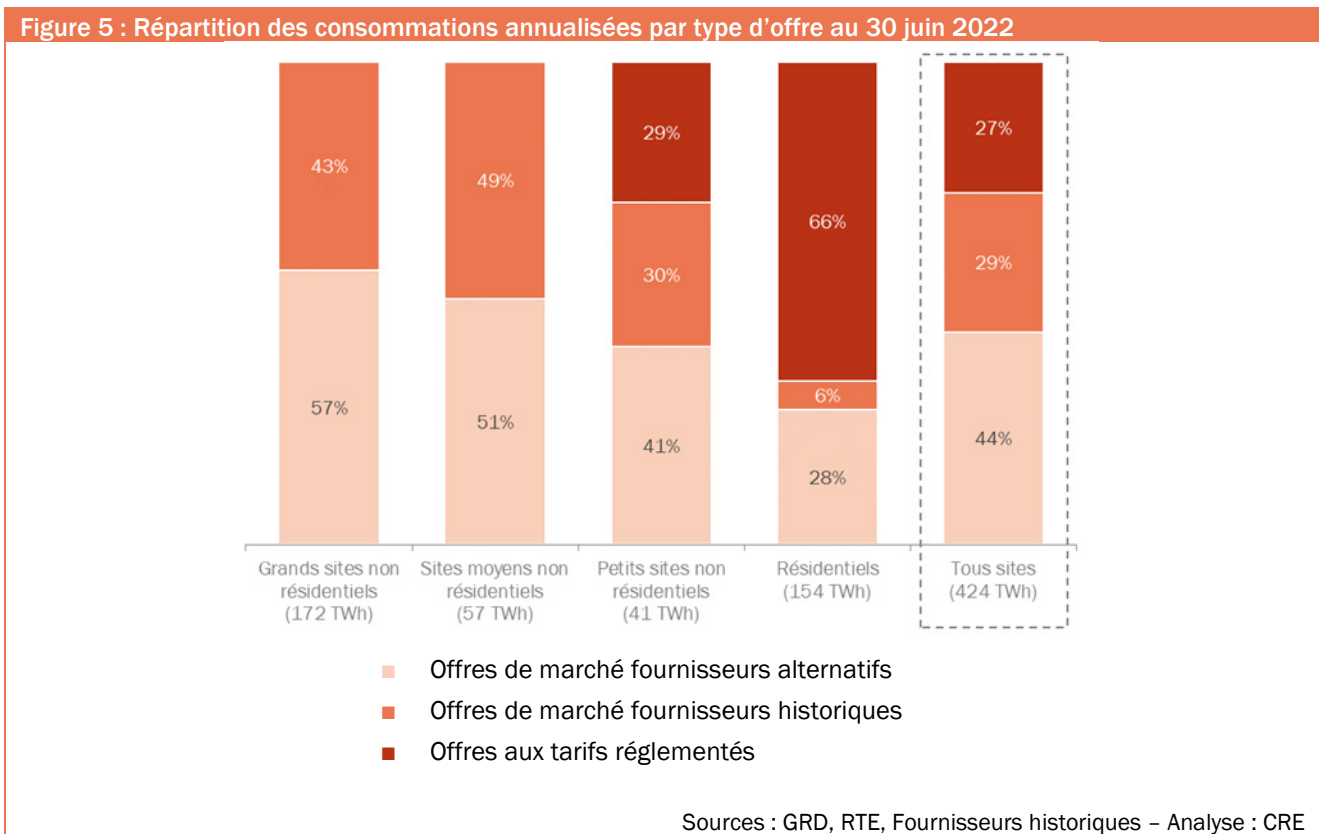
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 juin 2022, 16 065 000 sites sur un total de 39 148 000, ont choisi une offre de marché, dont 12 305 000 auprès d'un fournisseur alternatif. Le reste, soit 23 083 000 sites sont au tarif réglementé de vente

3.3. Parts de marché



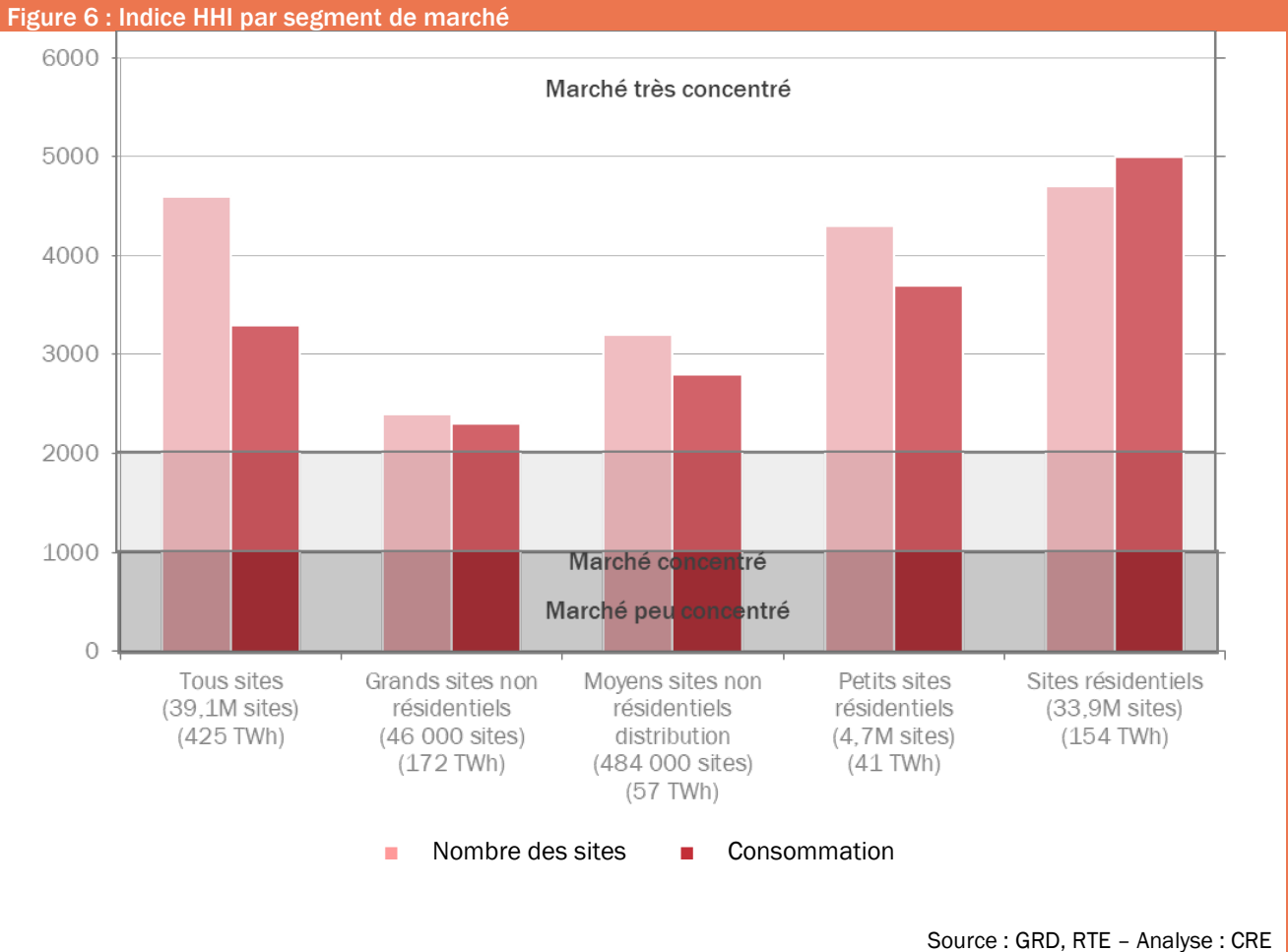
Au 30 juin 2022, environ 41% des sites sont en offre de marché, dont 31% auprès d'un fournisseur alternatif.



Au 30 juin 2022, environ 73% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 44% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)² en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 juin 2022.



² L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.5. Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1er janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.

Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur



Source : CRE

Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (120 au total représentant 81 groupes différents) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France :

<https://www.cre.fr/media/Fichiers/marches/consulter-la-liste-des-fournisseurs>

3.6. Fournisseurs actifs d'électricité

Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info³ et actifs⁴ au 30 juin 2022

Fournisseurs Marques commerciales	Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs d'électricité				
Alpiq Energie France		●	●	●
Antargaz			●	●
Alterna		●	●	●
Axpo		●		
Dyneff			●	●
Edenkia		●	●	
EDSB l'agence		●	●	●
EkWateur			●	●
Elecociété			●	●
Elmy		●	●	●
Electricité de Provence			●	●
Electricité de Savoie		●	●	●
Enalp		●	●	
Enercoop		●	●	●
Energie d'ici		●	●	●
Energies du Santerre		●	●	●
Energem		●	●	●
Engie		●	●	●

³ Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs.⁴ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il a au moins un site en contrat unique ;
- il est responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
- il est responsable d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL DEUXIEME TRIMESTRE 2022

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
ENI				•	•
Enovos		•	•		
Gaz de Bordeaux				•	•
Gazena		•	•	•	
Gazel Energie		•	•		
Gaz Européen		•	•		
GEG Source d'Energies		•	•	•	•
Green Yellow	 	•	•	•	•
Hydronext		•	•		
Iberdrola				•	•
Ilek				•	•
JPME				•	•
Lucia		•	•	•	•
LLUM		•	•	•	
MEGA Energie				•	•
Mint Energie				•	•
Ohm Energie		•	•	•	•
Ovo Energy					•
Plum					•
Proxelia		•	•	•	•
Selfee		•	•		
Sélia		•	•	•	•
Solvay Energy Services		•	•		

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL DEUXIEME TRIMESTRE 2022

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
SoWee					●
Total Energies		●	●	●	●
Urban Solar Energy		●	●	●	●
Valoris		●			
Vattenfall		●	●	●	●
Volterres		●			
Wekiwi				●	●
Fournisseurs historiques d'électricité					
EDF		●	●	●	●
Gedia		●	●	●	●
Synelva		●	●	●	●
Primeo Energie (ex EBM Energie)		●	●		

Sources : GRD, RTE, énergie-info – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui, au dernier jour du trimestre de l'observatoire et pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr⁵ ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes de France métropolitaine raccordées au réseau de l'électricité (hors Corse) ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils remplissent l'une de ces conditions :
 - avoir au moins un site en contrat unique ;
 - être responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
 - être responsable d'équilibre et avoir livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90 % des communes ne sont pas cités.

⁵ Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet www.energie-info.fr est développé par le médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGE.

Au 30 juin 2022, un peu plus de 100 fournisseurs non nationaux d'électricité sont actifs sur le territoire, dont les fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution). Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

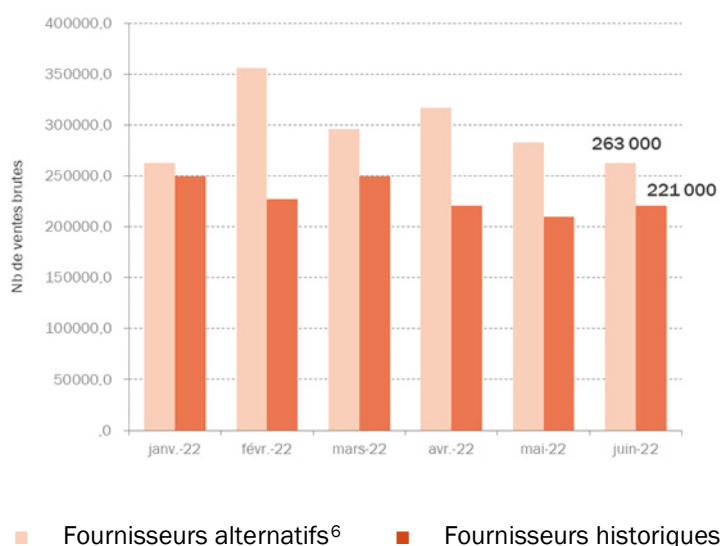
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T2 2022	T1 2022	T2 2022	T1 2022
Ventes brutes totales	1 515 000	1 643 000	156 000	509 000
▶ Fournisseurs historiques	652 000	727 000	81 000	211 000
▶ Fournisseurs alternatifs	864 000	916 000	75 000	298 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	57,0%	55,8 %	48,1%	58,5 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

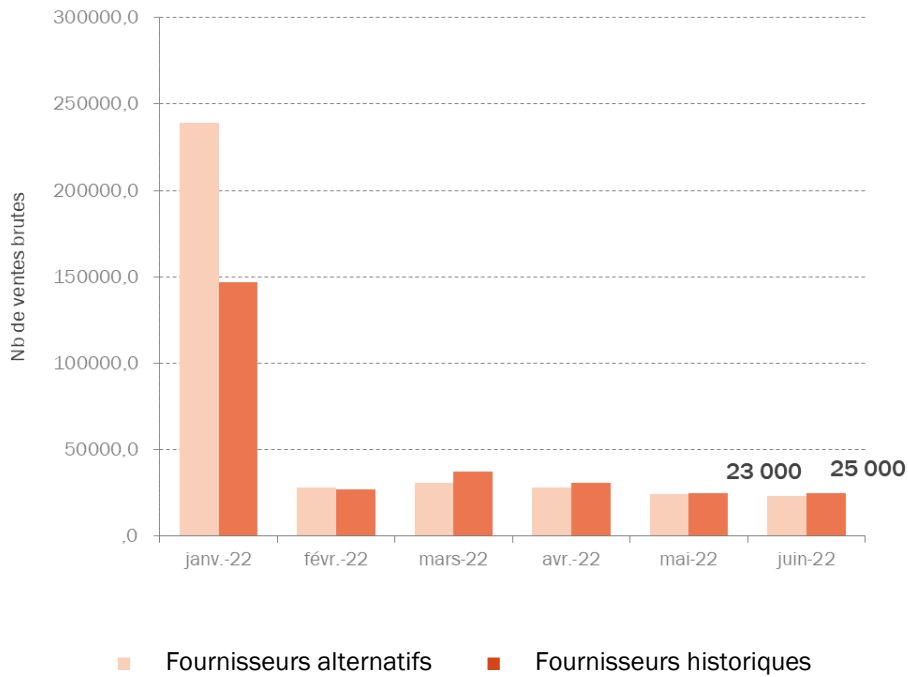
Figure 8 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

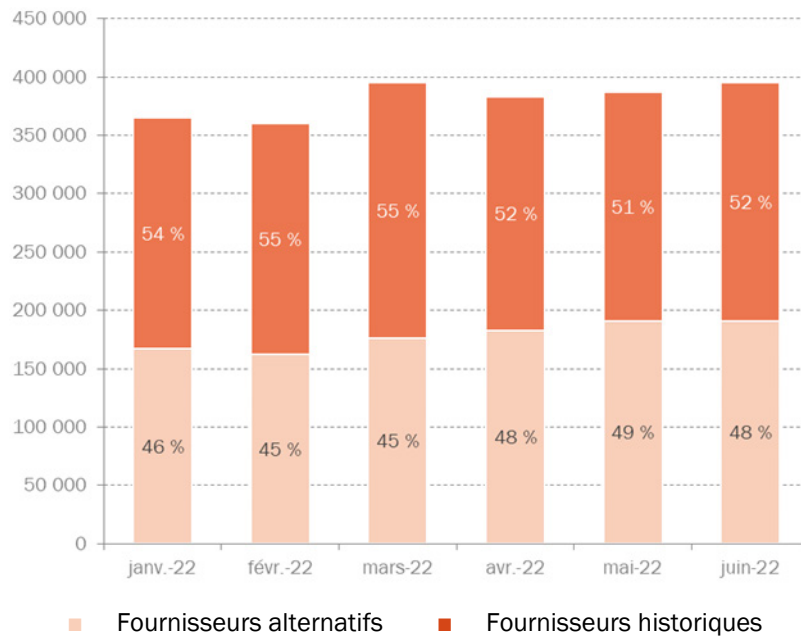
⁶ Le pic chez les fournisseurs alternatifs observé au mois de février 2022 s'explique notamment par la bascule des clients résidentiels de Planète Oui vers Mint Energie.

Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel

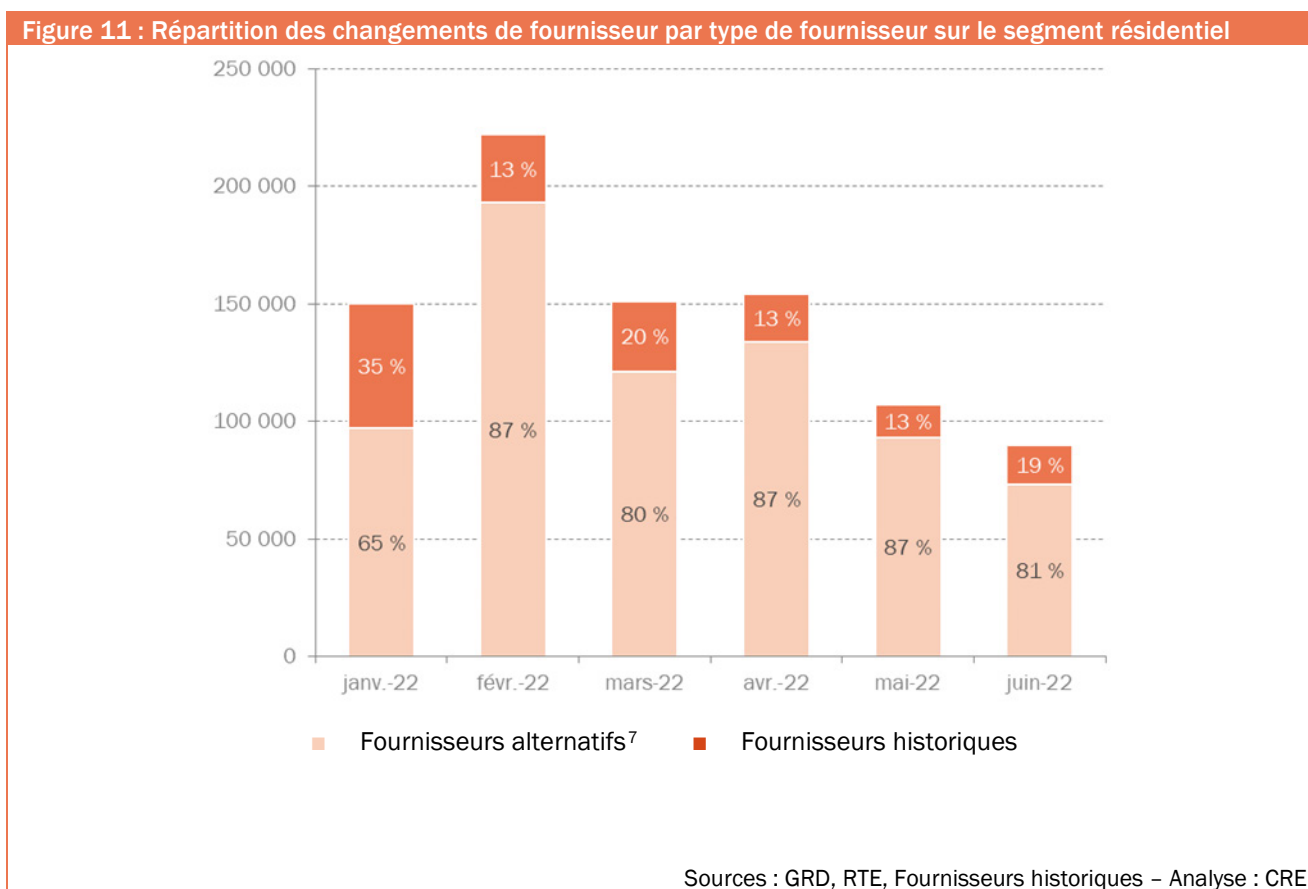
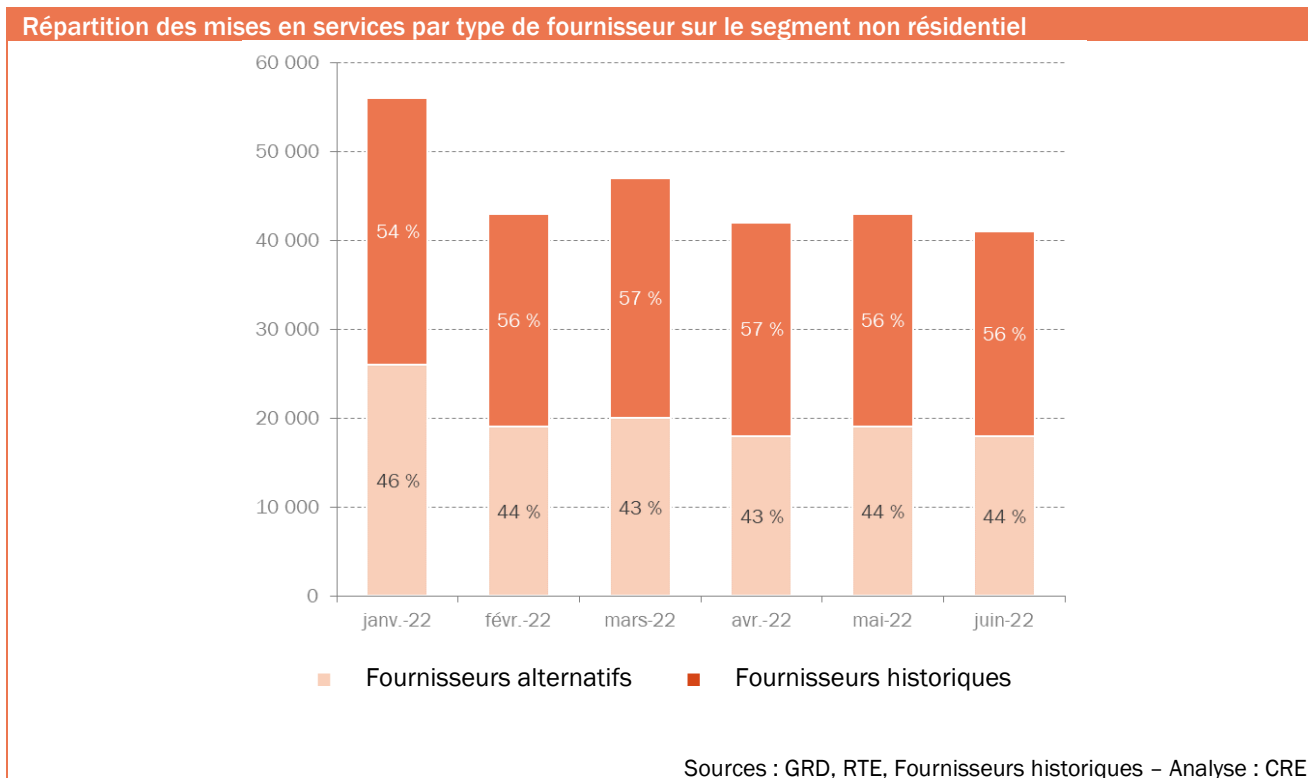


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 10 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel

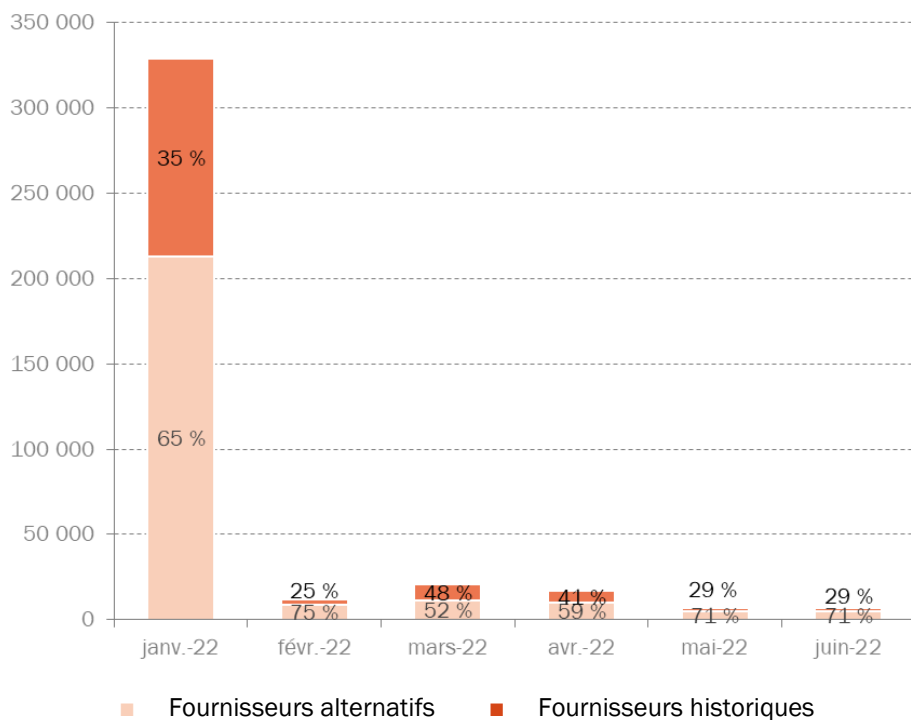


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE



⁷ Le pic chez les fournisseurs alternatifs observé au mois de février 2022 correspond à la bascule des clients résidentiels de Planète Oui vers Mint Energie.

Figure 12 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

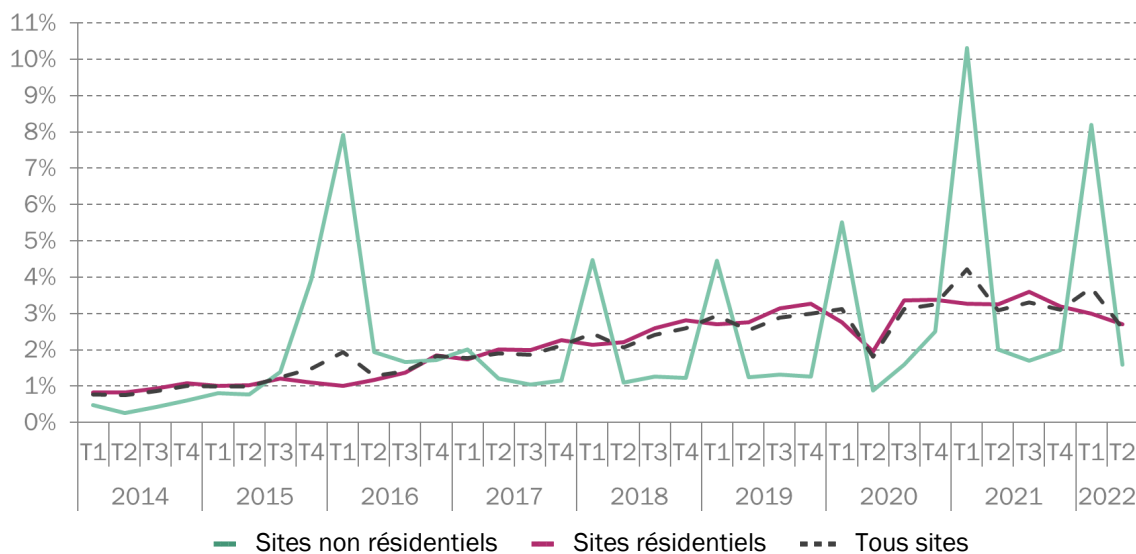
4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 13 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

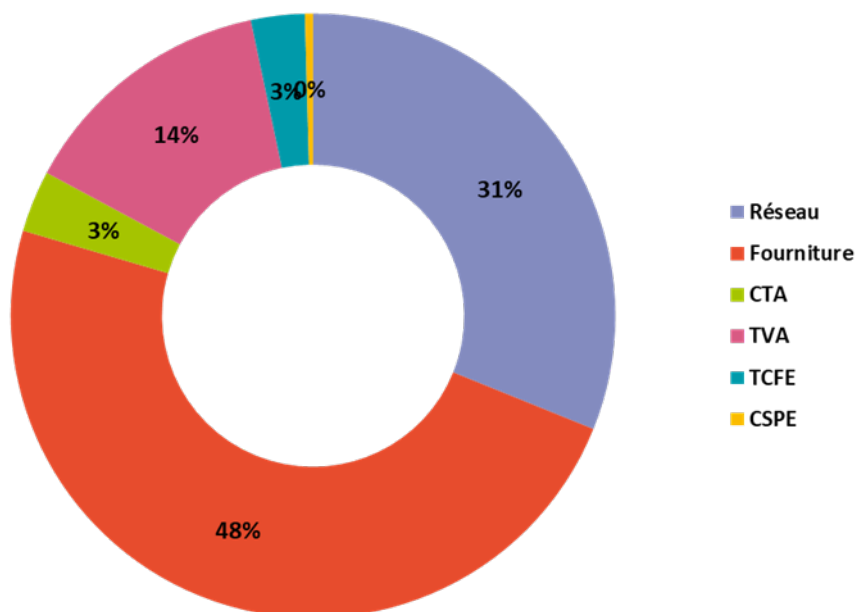
Exemple de lecture : au cours du Deuxième trimestre 2022, 2,7% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 14 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 juin 2022



Pas de macro

Source : Analyse CRE

Définitions

Client type : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat).

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 6 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1^{er} août 2021.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TCFE : Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) sont définies par chaque commune. Ces taxes sont payées par tous les consommateurs d'électricité dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les TCFE n'intègrent désormais plus que la taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE), la taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) ayant été intégrée à la CSPE/TICFE.

CSPE : La Contribution au service public de l'énergie (CSPE), nommée également Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), est perçue pour le compte des Douanes et intégrée en tant que recette au budget de l'État. Son taux plein s'élève à 25.82€/MWh depuis le 1^{er} janvier 2022. Pour limiter la hausse des prix, le gouvernement a choisi d'appliquer le taux minimal soit 1€/MWh pour l'année 2022.

5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 15 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2022

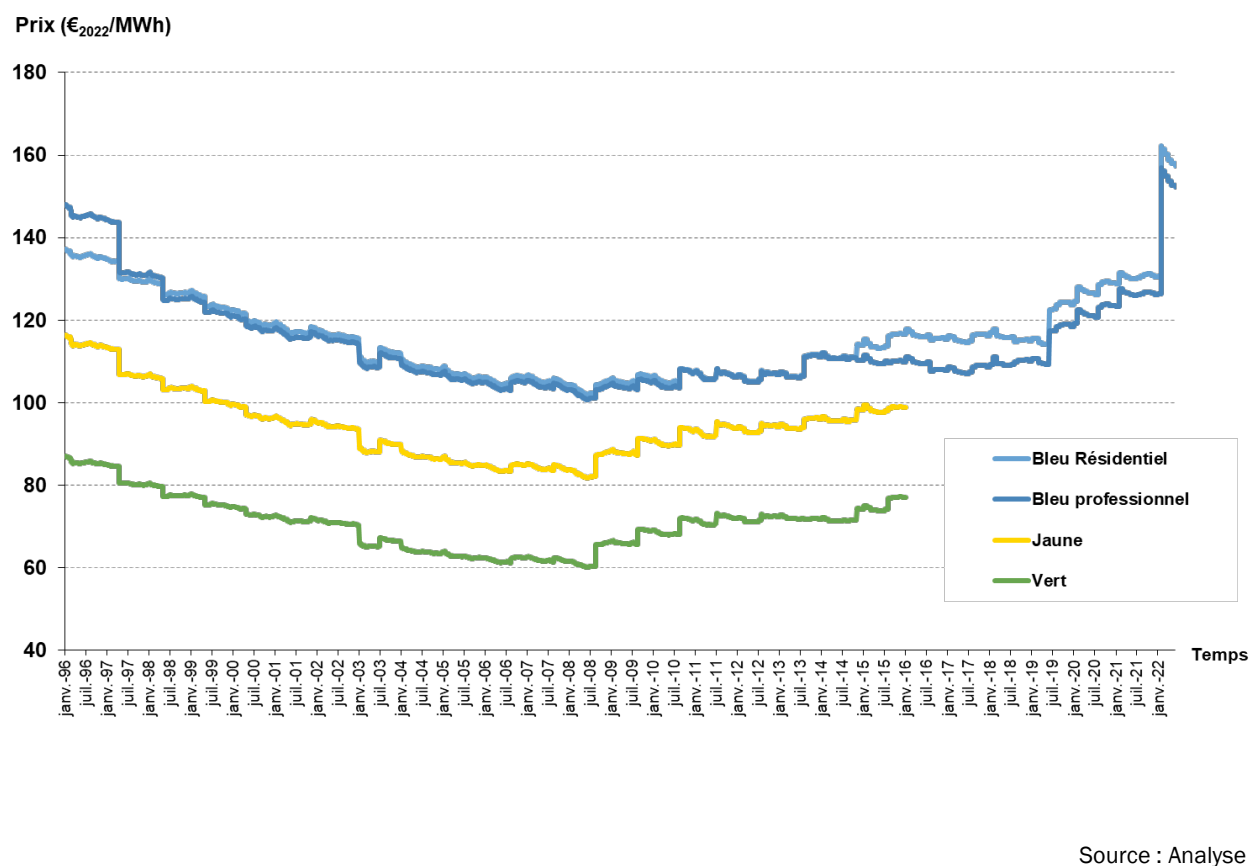


Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 ^{er} juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 ^{er} août 2013*	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %
1 ^{er} novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 ^{er} août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 ^{er} août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1 ^{er} août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 ^{er} février 2018	+0,7%	+1,6%		

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL DEUXIEME TRIMESTRE 2022

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

1 ^{er} août 2018	- 0,5 %	+1,1%	
1 ^{er} juin 2019	+7,7 %	+7,7 %	
1 ^{er} août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%	
1 ^{er} février 2020	+ 3,00 %	+ 3,10 %	
1 ^{er} août 2020	+ 1,82 %	+ 1,81 %	
1 ^{er} février 2021	+ 1,93 %	+ 3,23 %	
1 ^{er} août 2021	+ 0,48%	+ 0,38%	
1 ^{er} février 2022	+ 24,29%**	+ 23,64%**	

**Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure*

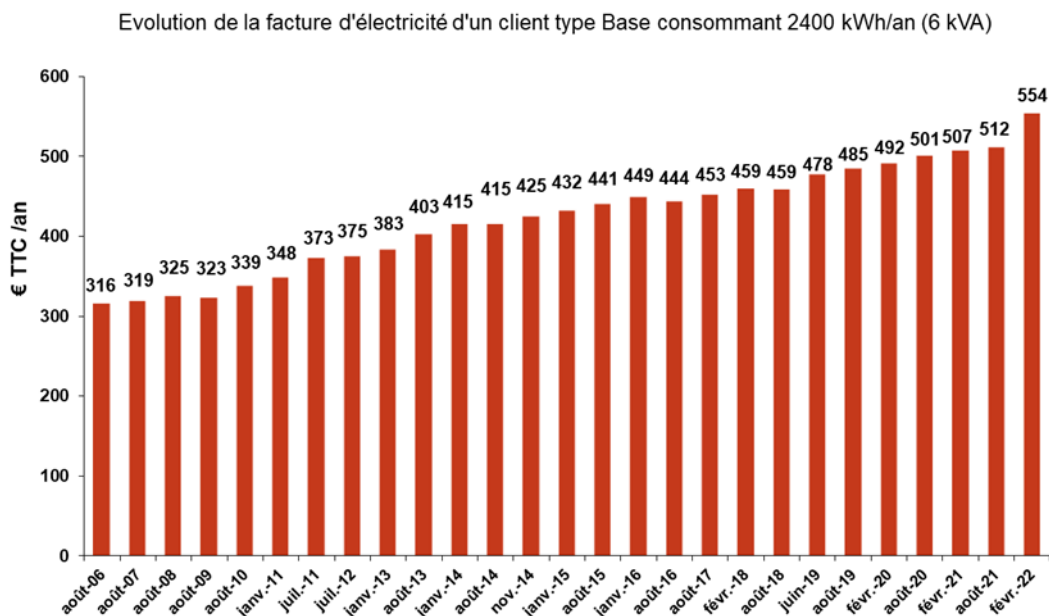
***L'évolution des TRVE HT après gel pour les clients résidentiels et pour les clients non résidentiels. Avec l'application du bouclier tarifaire, l'évolution TTC résultante est bien de 4%.*

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

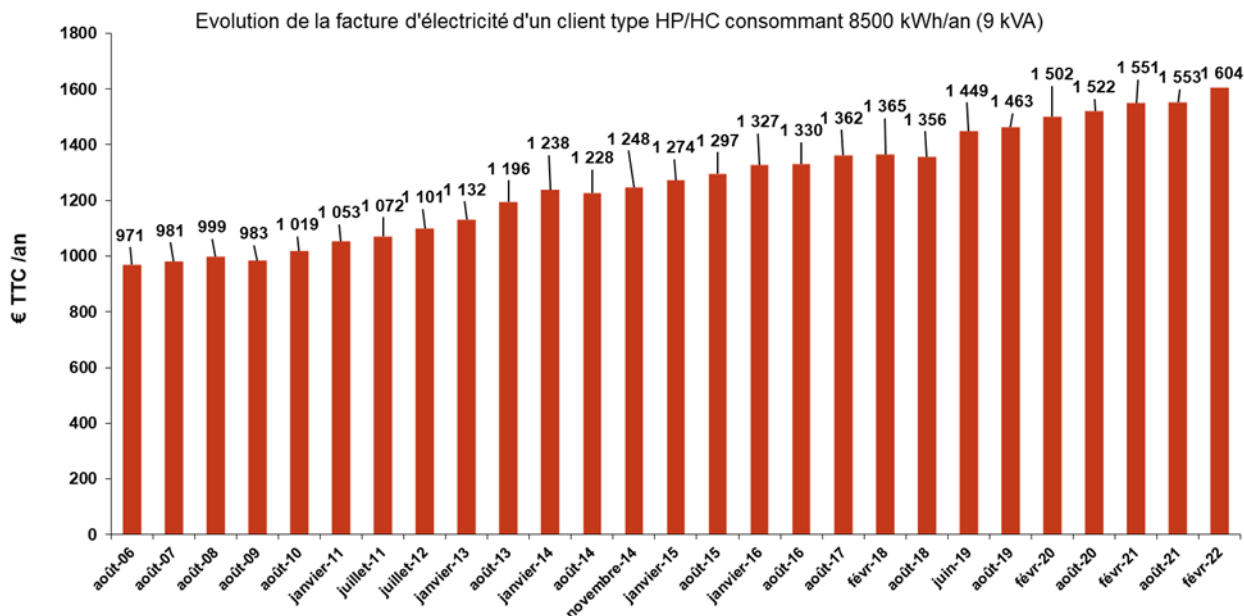
La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 kWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 kWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA⁸.

Figure 16 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA



Source : CRE

Figure 17 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA



Source : CRE

⁸ Depuis le 1^{er} trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.



5.4. Comparaison des offres

De multiples types d'offres existent sur le marché, parmi elles :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché :
 - les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, ARENH, etc...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.
 - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 30 juin 2022 pour deux types de clients situés à Paris :

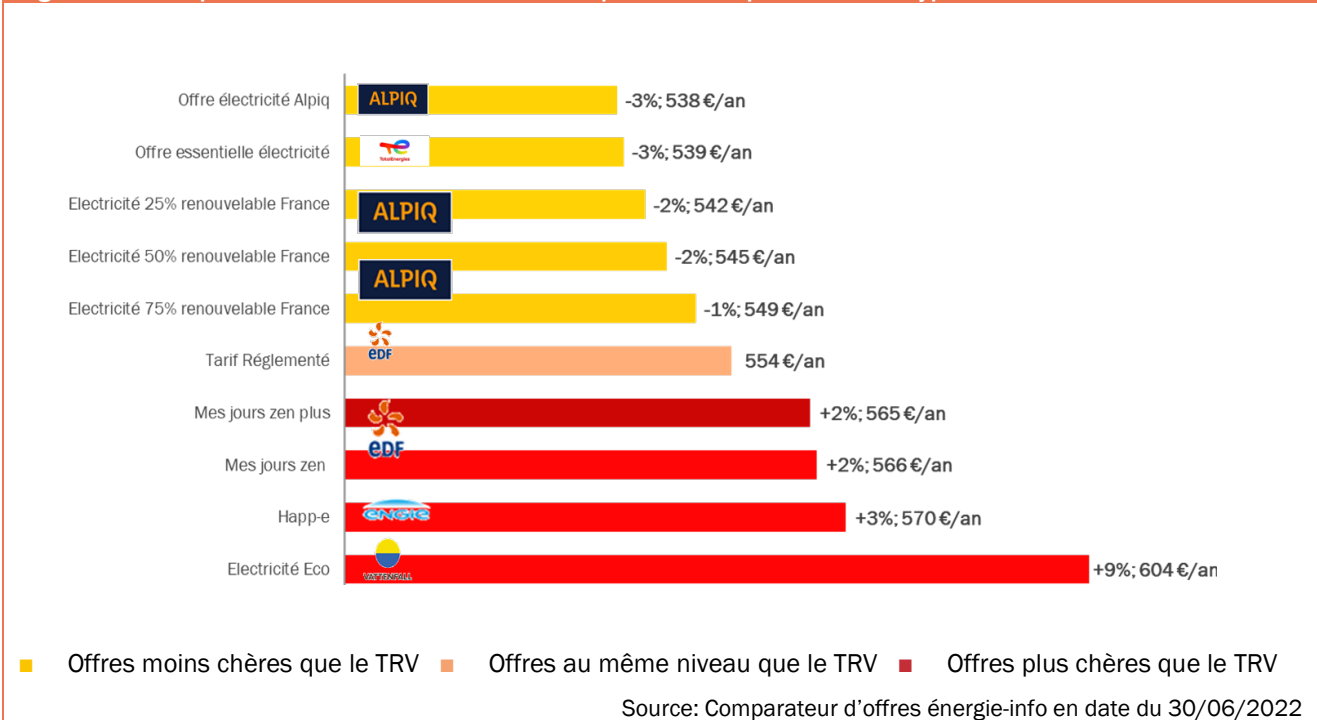
- un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

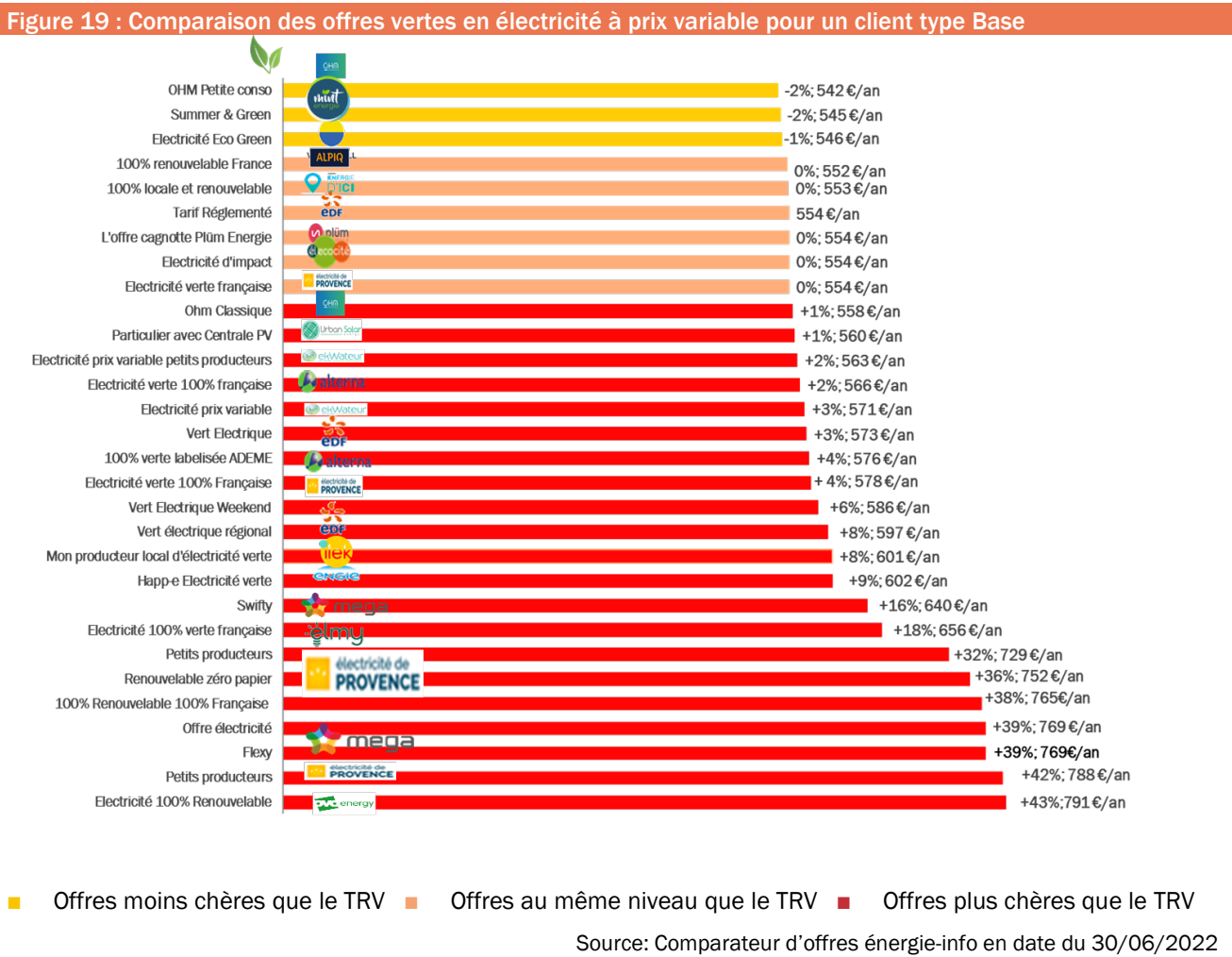
Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres « vertes », dont la totalité de l'électricité provient de sources d'énergies renouvelables, sont comparées séparément.

Offres à prix variable

Figure 18 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base





Exemple de lecture : L'offre électricité proposée par Alpiq au 30 juin 2022 est 3 % inférieure au tarif réglementé de vente.

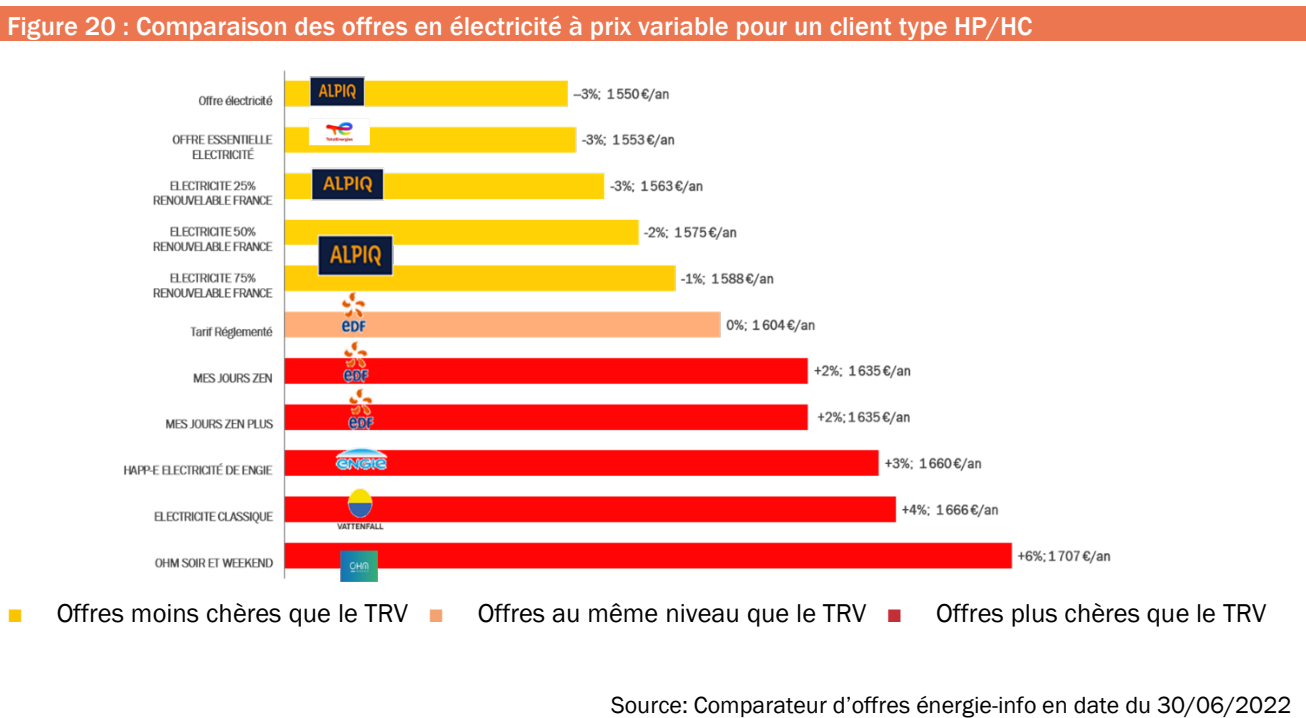
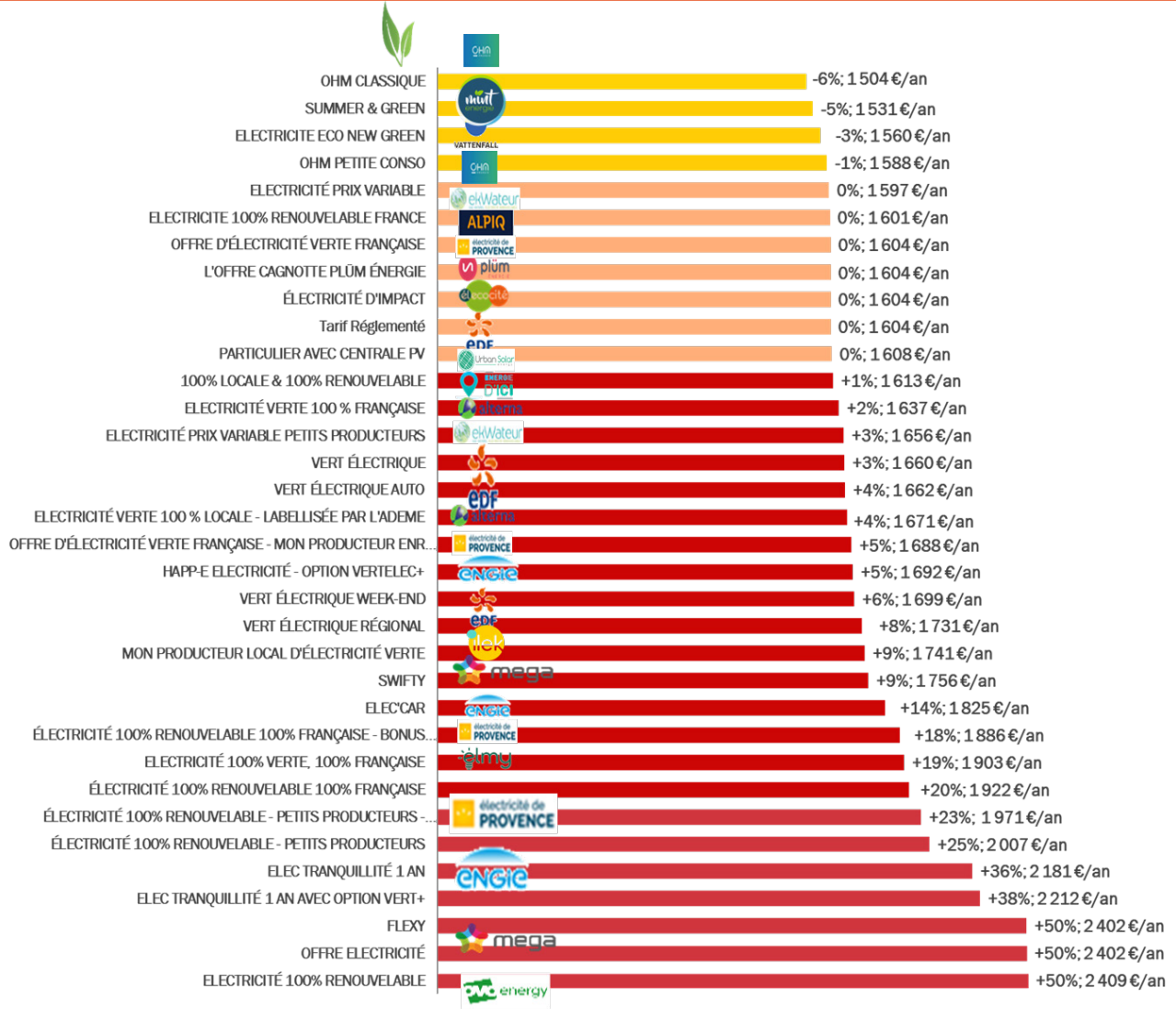


Figure 21 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC



■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

Source: Comparateur d'offres énergie-info en date du 30/06/2022

Offres à prix fixe

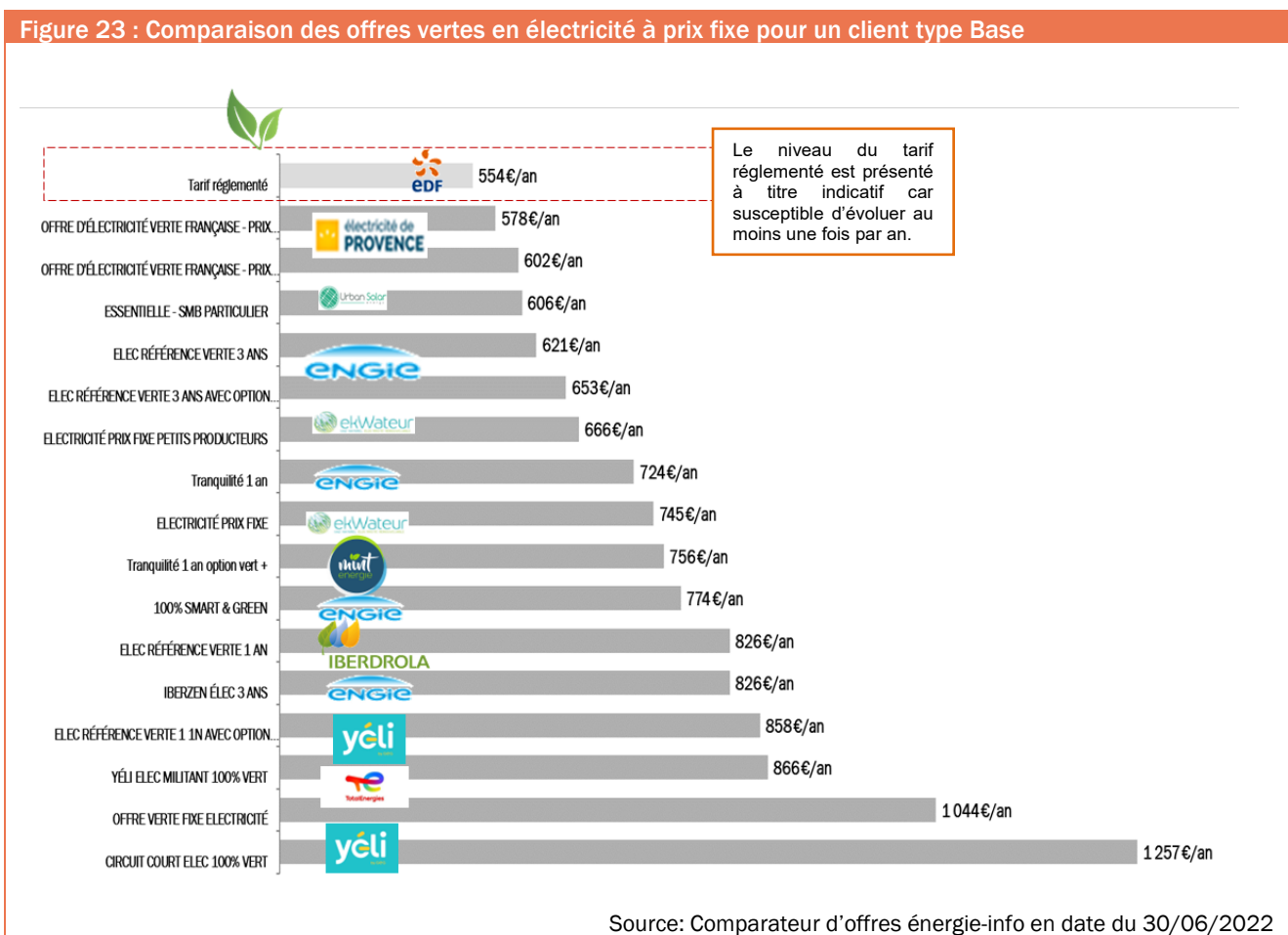
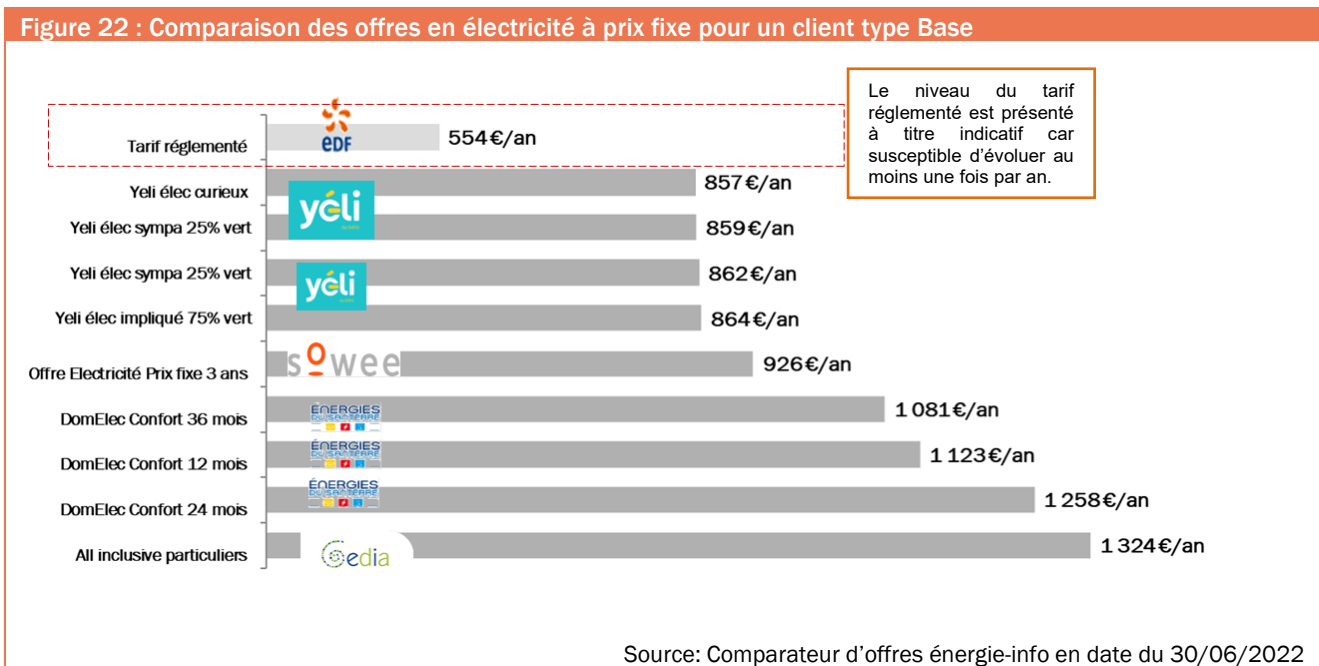


Figure 24 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

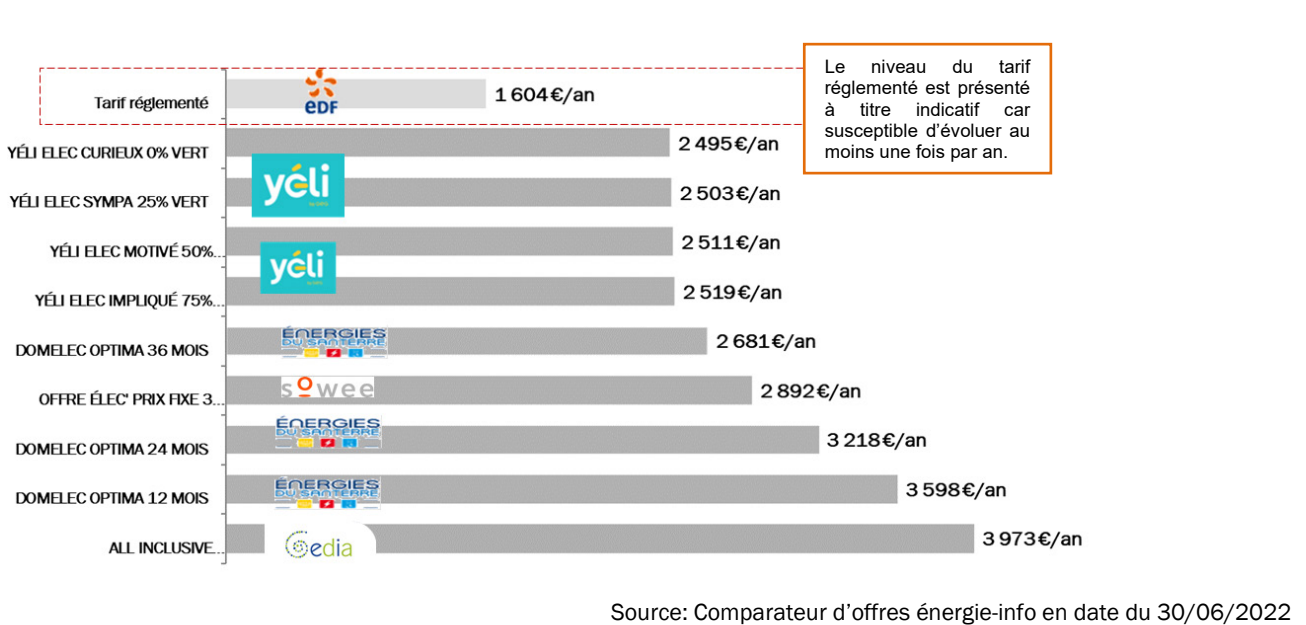
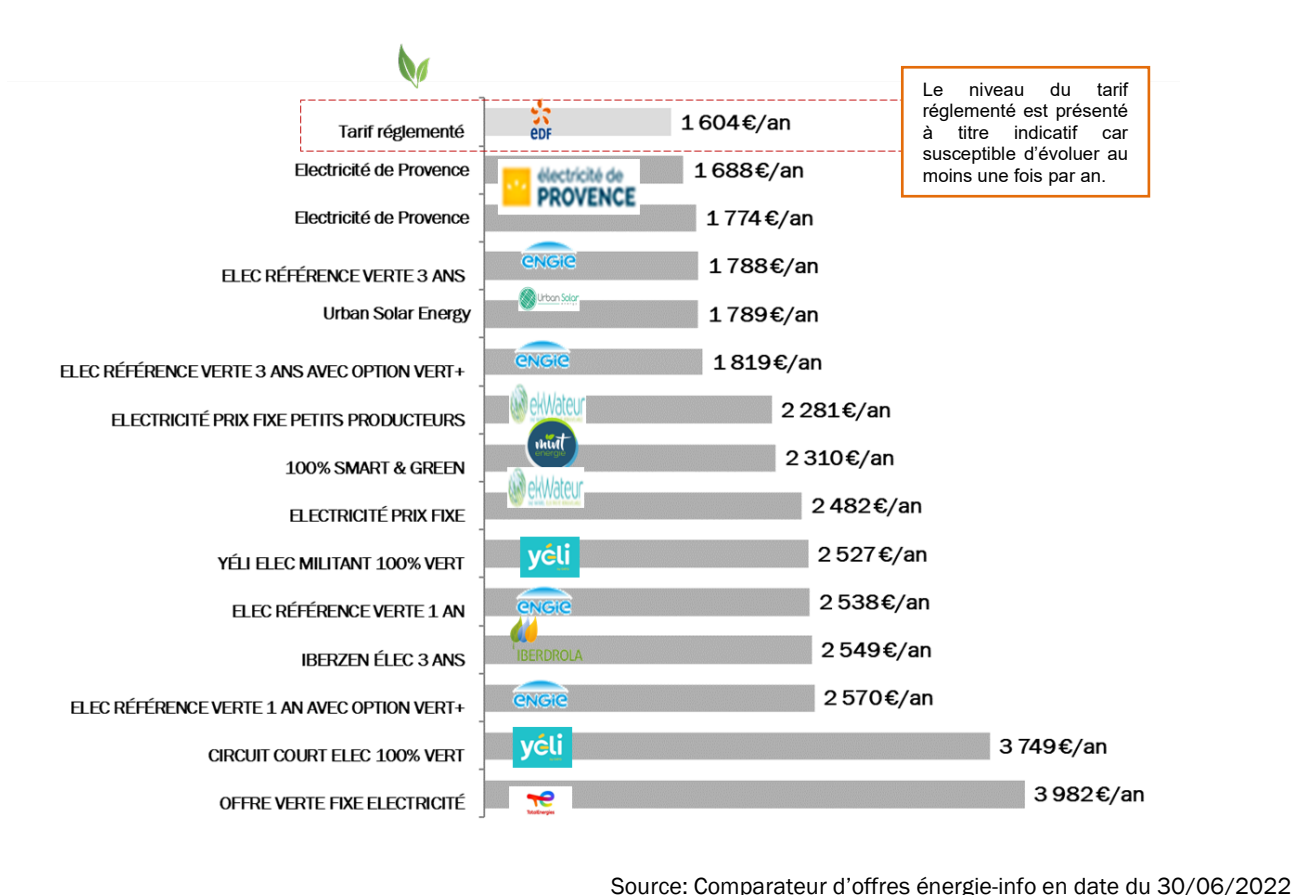


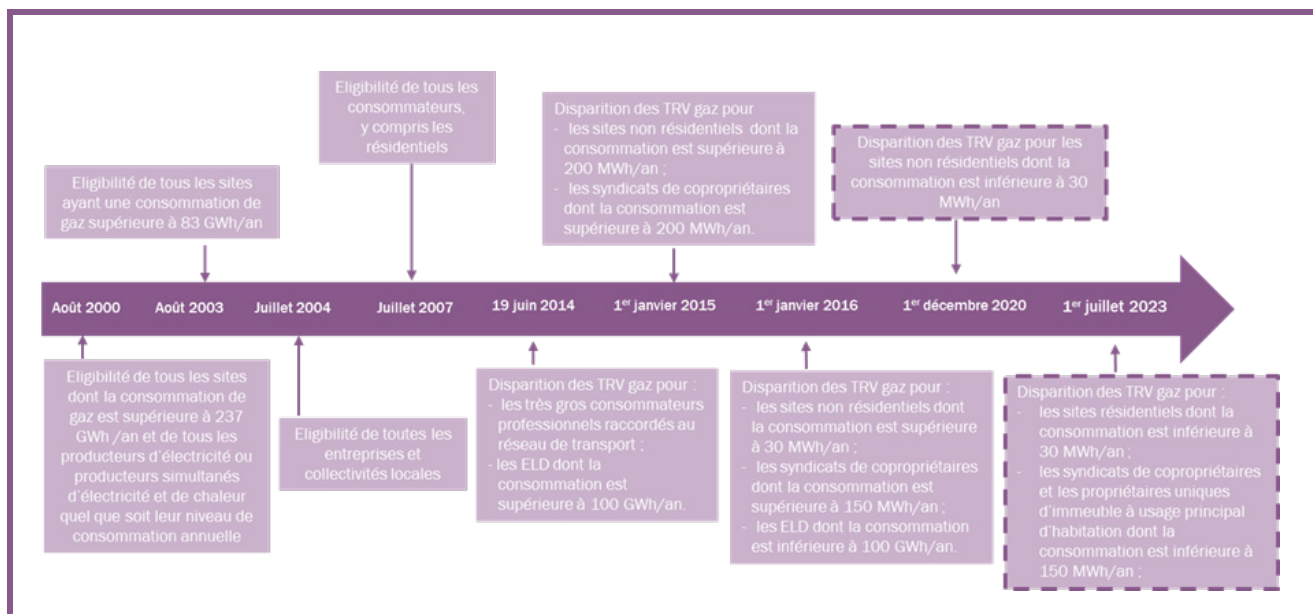
Figure 25 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC



PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français du gaz⁹ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 30 juin 2022, 11,4 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 461 TWh¹⁰.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (TRV), proposés uniquement par les fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

La CRE opère dans ce rapport un changement de méthodologie pour les données de parts de marché qu'elle publie.

Afin de tenir compte de l'évolution du marché et d'en améliorer ses indicateurs, la CRE a souhaité modifier la méthodologie de calcul des parts de marché des fournisseurs par rapport aux années antérieures :

1) Les activités commerciales d'un fournisseur historique seront maintenant distinguées selon qu'elles ont lieu sur sa zone de desserte historique ou non.

2) Les parts de marché des filiales seront maintenant fusionnées avec celles de leur société mère (actionnariat supérieur à 50%). Par extension, les offres de marché d'une filiale d'un fournisseur historique seront distinguées selon qu'elles sont rattachées à la zone de desserte historique de sa maison-mère et hors de cette zone.

L'application d'une telle méthodologie permet de mieux caractériser les positions dominantes des fournisseurs en tenant compte de leur image de marque et de leurs stratégies commerciales.

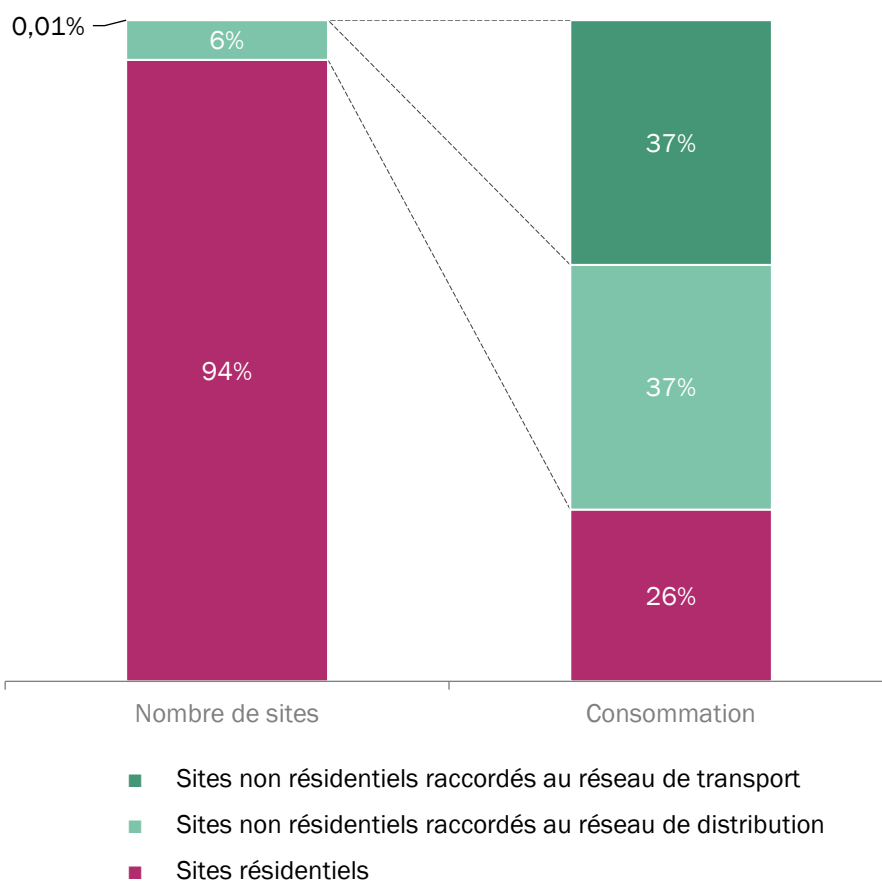
A ce jour, ce changement de méthodologie n'a pas d'effet significatif sur les indicateurs publiés, mais la CRE estime propice de la faire évoluer dans un contexte de disparition des tarifs réglementés pour certaines catégories de clients.

⁹ Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

¹⁰ Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 458 TWh de consommation annualisée.

2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 26 : Typologie des sites en gaz naturel



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

3. ÉTAT DES LIEUX

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 juin 2022	Au 31 mars 2022	Au 30 juin 2022	Au 31 mars 2022
Nombre total de sites	10 657 000	10 717 000	656 000	659 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	7 960 000	7 940 000	643 000	645 000
▶ Fournisseurs historiques	3 617 000	3 596 000	248 000	250 000
▶ Fournisseurs alternatifs	4 343 000	4 344 000	394 000	396 000
Sites au tarif réglementé	2 697 000	2 776 000	13 000	13 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	40,8 %	40,5 %	60,1 %	60,1 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

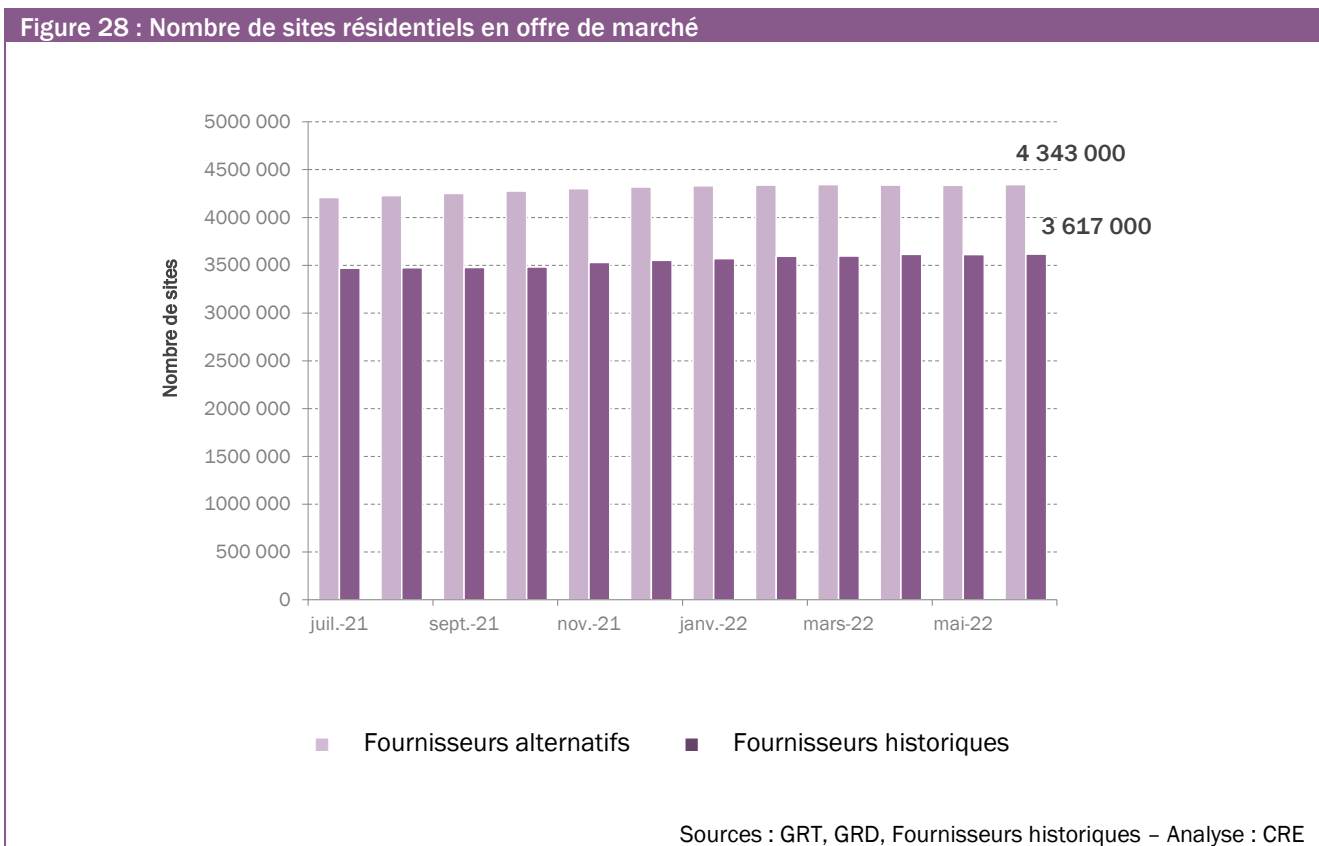
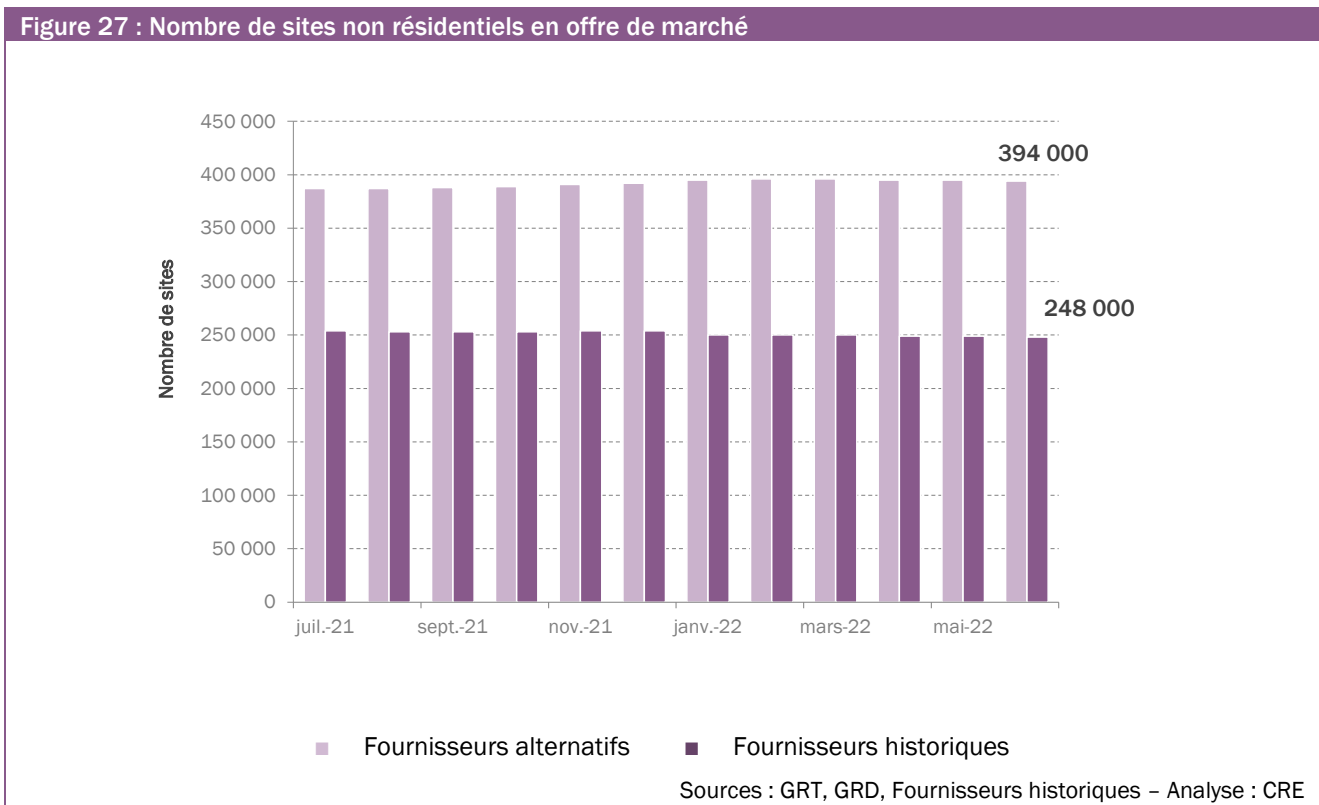
Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée

Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 juin 2022	Au 31 mars 2022	Au 30 juin 2022	Au 31 mars 2022
Consommation totale des sites	117 TWh	117,2 TWh	341,1 TWh	341,7 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	86,4 TWh	86,1 TWh	340,9 TWh	341,4 TWh
▶ Fournisseurs historiques	41,6 TWh	41,4 TWh	90,1 TWh	89,6 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	44,8 TWh	44,7 TWh	250,7 TWh	251,8 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	30,6 TWh	31 TWh	0,3 TWh	0,3 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	38,3 %	38,2 %	73,5 %	73,7 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

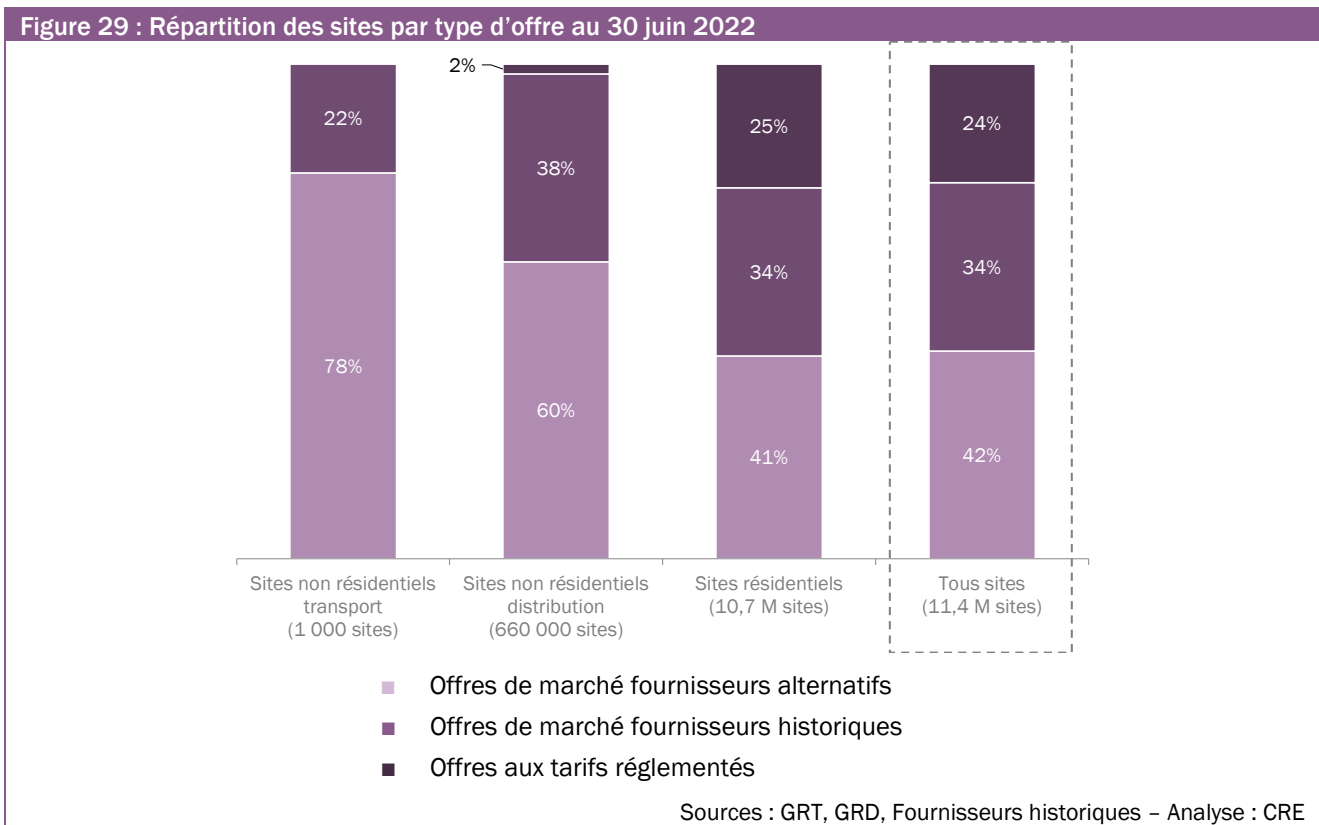
Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché

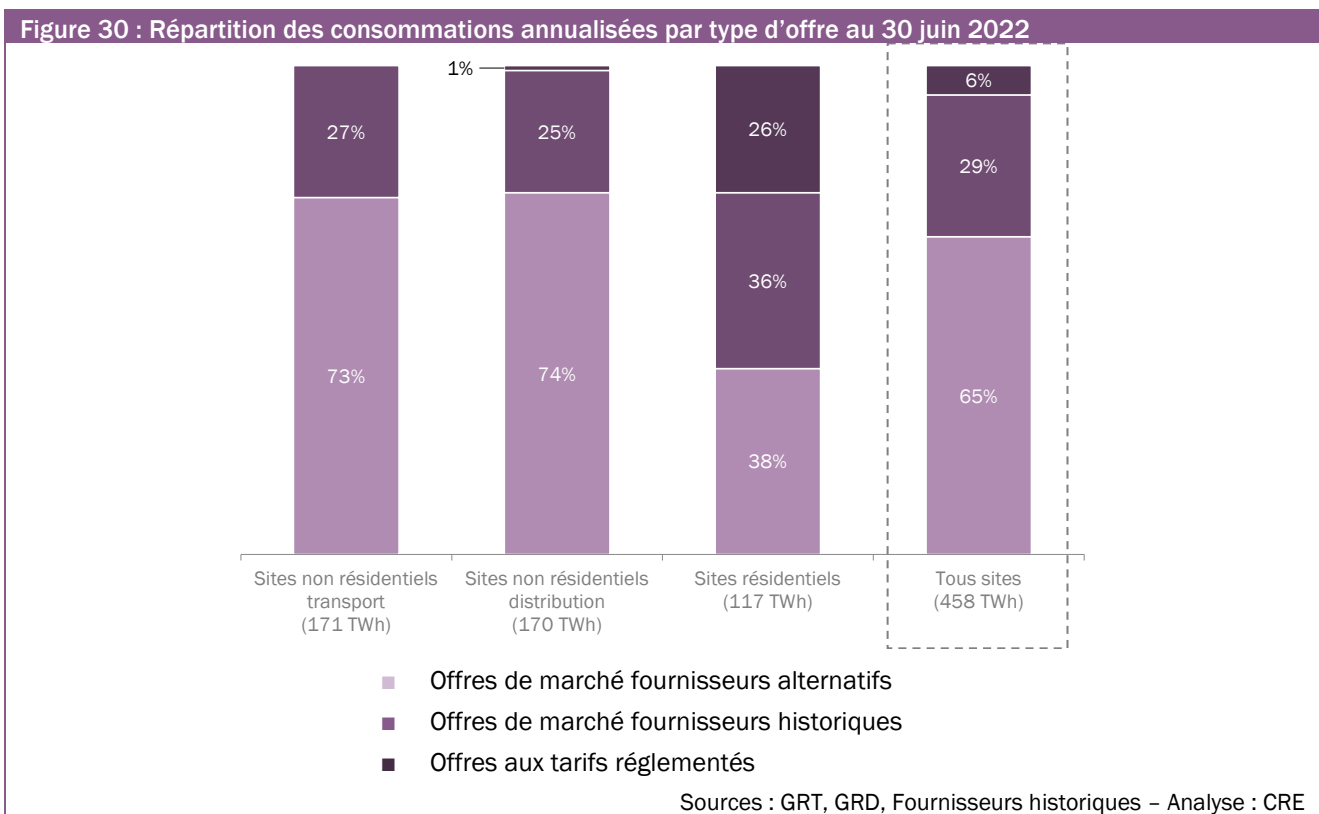


Au 30 juin 2022, 8 602 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 4 737 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

3.3. Parts de marché



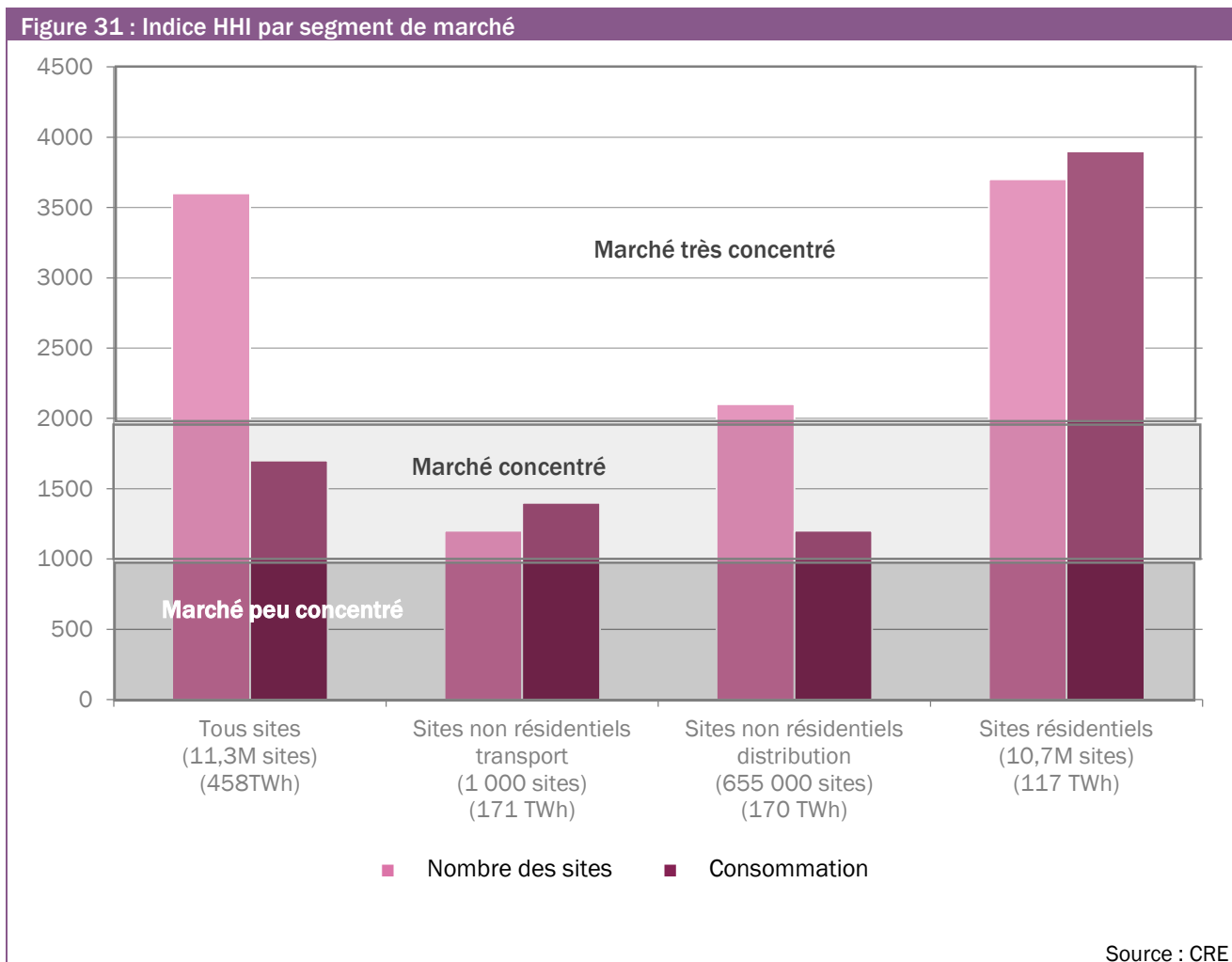
Au 30 juin 2022, environ 76% des sites sont en offre de marché, dont 42% auprès d'un fournisseur alternatif.



Au 30 juin 2022, environ 94% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 65% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.1. Indice HHI par segment de marché







Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)¹¹ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 juin 2022.



¹¹ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.2. Fournisseurs de gaz naturel actifs au 30 juin 2022

Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site energie-info¹² et actifs¹³ au 30 juin 2022

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)	Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs de gaz naturel			
Alpiq		●	●
Alternat		●	●
Antargaz		●	●
Axpo		●	
Breizh Gaz par Rédeo		●	●
Dyneff Gaz			●
EDF		●	●
Endesa Energia		●	●
Energem			●
ekWateur			●
Energies du Santerre		●	●
Eni		●	●
Enovos		●	●
Gaz Européen		●	●
Gazel Energie		●	●






¹² Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs actualisés au 28 juin 2022¹³ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il fournit au moins un site en gaz naturel ;
- il est expéditeur d'équilibre d'au moins un site en CAT ;
- il est expéditeur d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours de l'année précédente.

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL DEUXIEME TRIMESTRE 2022

Partie 2 : Le marché de détail du gaz naturel

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)		Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Gazena		•	•	
Gazprom Energy		•	•	
Iberdrola			•	•
Ilek	 Electricité verte et gaz bio		•	•
Mega Energie			•	•
Mint Energie				•
NATGAS France		•	•	
Ohm Energie				•
Ovo Energy				•
PICOTY		•	•	
SAVE		•	•	
Sélia		•	•	
Séolis		•	•	
Solvay Energy Services		•		
Sowee				•
Vattenfall		•	•	•
TotalEnergies		•	•	•
Wekiwi			•	•

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)	Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs historiques de gaz naturel			
Gaz de Bordeaux		●	●
ENGIE (ex GDF Suez)		●	●
ES		●	●
Gedia		●	●
GEG Source d'Énergies		●	●

Sources : GRT, GRD, énergie-info, CRE – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr¹⁴ ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes françaises raccordées au réseau de gaz naturel¹⁵ ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils sont expéditeurs et fournissent au moins un client du segment considéré.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90% des communes ne sont pas cités.

Au 30 juin 2022, près de 40 fournisseurs non nationaux sont actifs sur le territoire : 18 fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution) et une vingtaine de fournisseurs alternatifs. Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

¹⁴ Mis en ligne en 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet energie-info.fr est développé par le Médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

¹⁵ Lors de l'inscription d'un fournisseur dans le moteur de recherche, le fournisseur doit indiquer pour chaque segment de clientèle les communes pour lesquelles il propose ses offres. Cette condition de déploiement géographique n'est pas appliquée pour les fournisseurs de sites non résidentiels transport.

4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

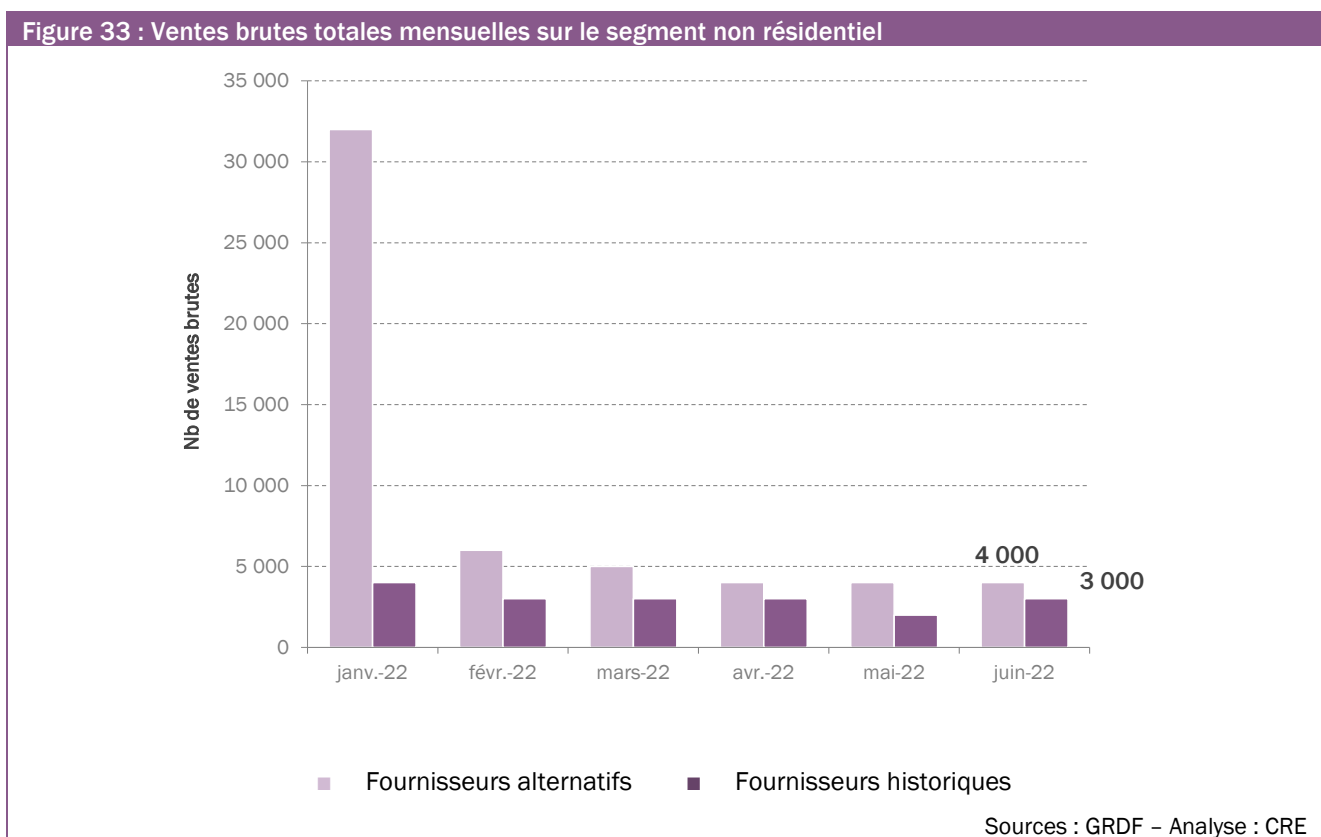
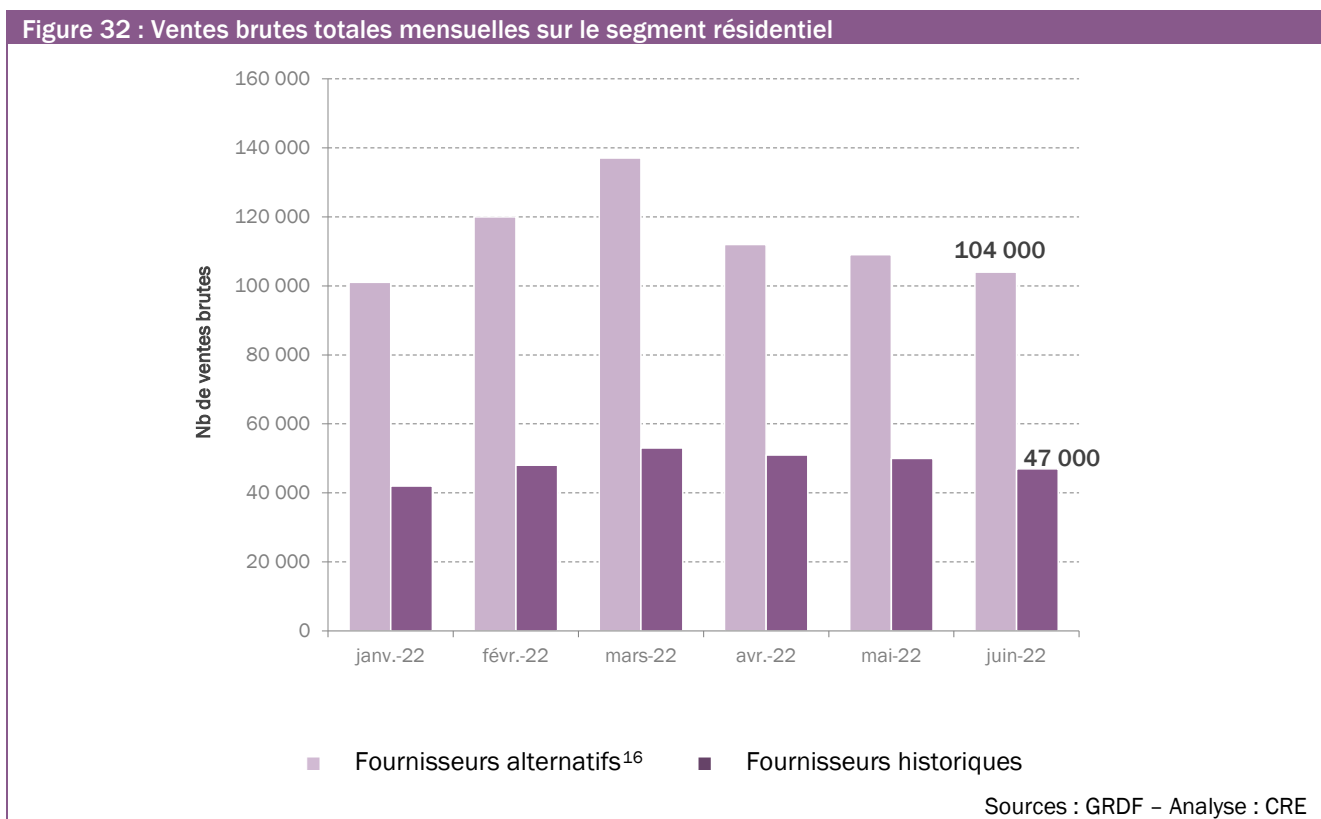
Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T2 2022	T1 2022	T2 2022	T1 2022
Ventes brutes totales	473 000	503 000	21 000	53 000
▶ Fournisseurs historiques	148 000	144 000	8 000	10 000
▶ Fournisseurs alternatifs	325 000	359 000	13 000	43 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	68,7 %	71,4 %	61,9 %	81,1 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

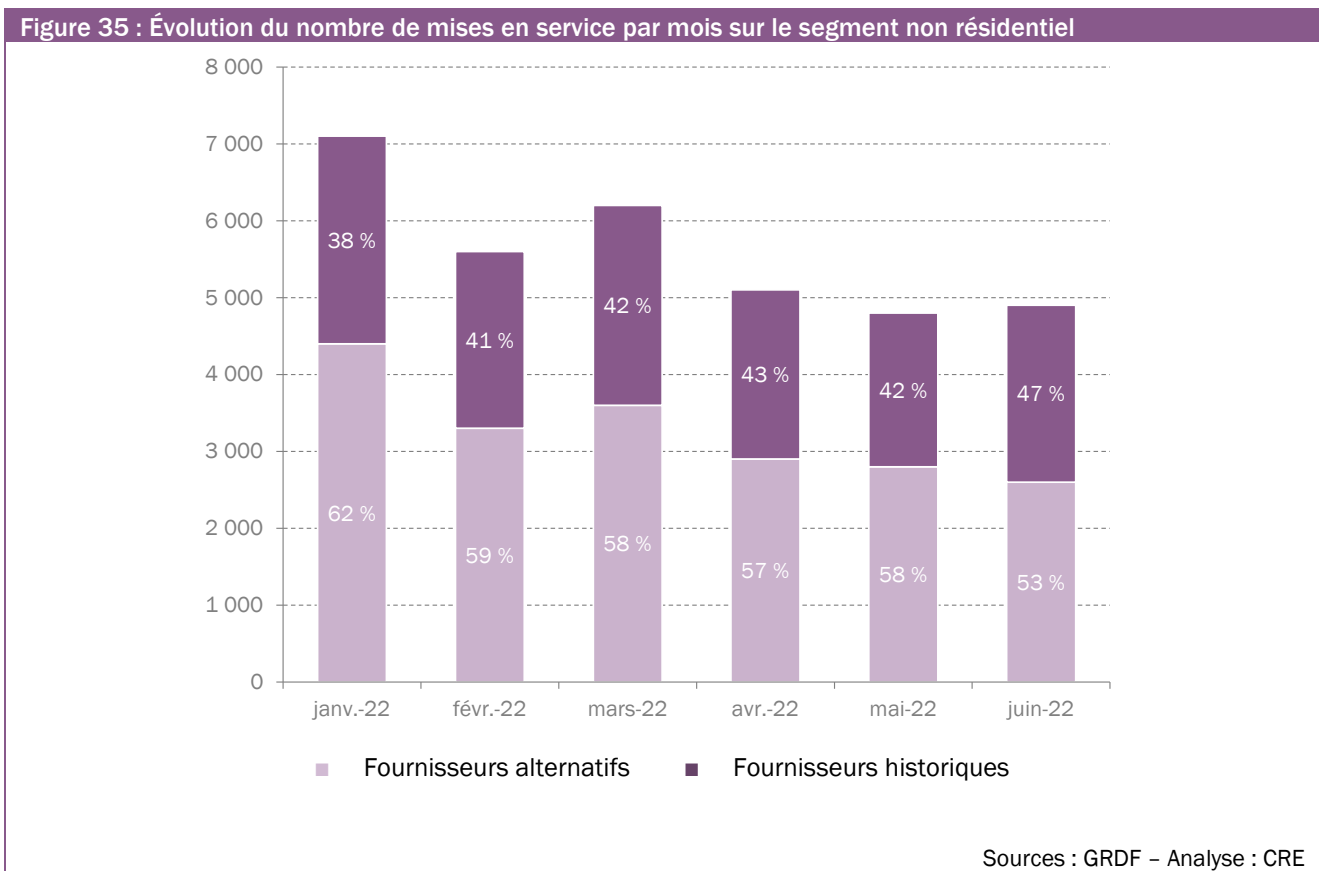
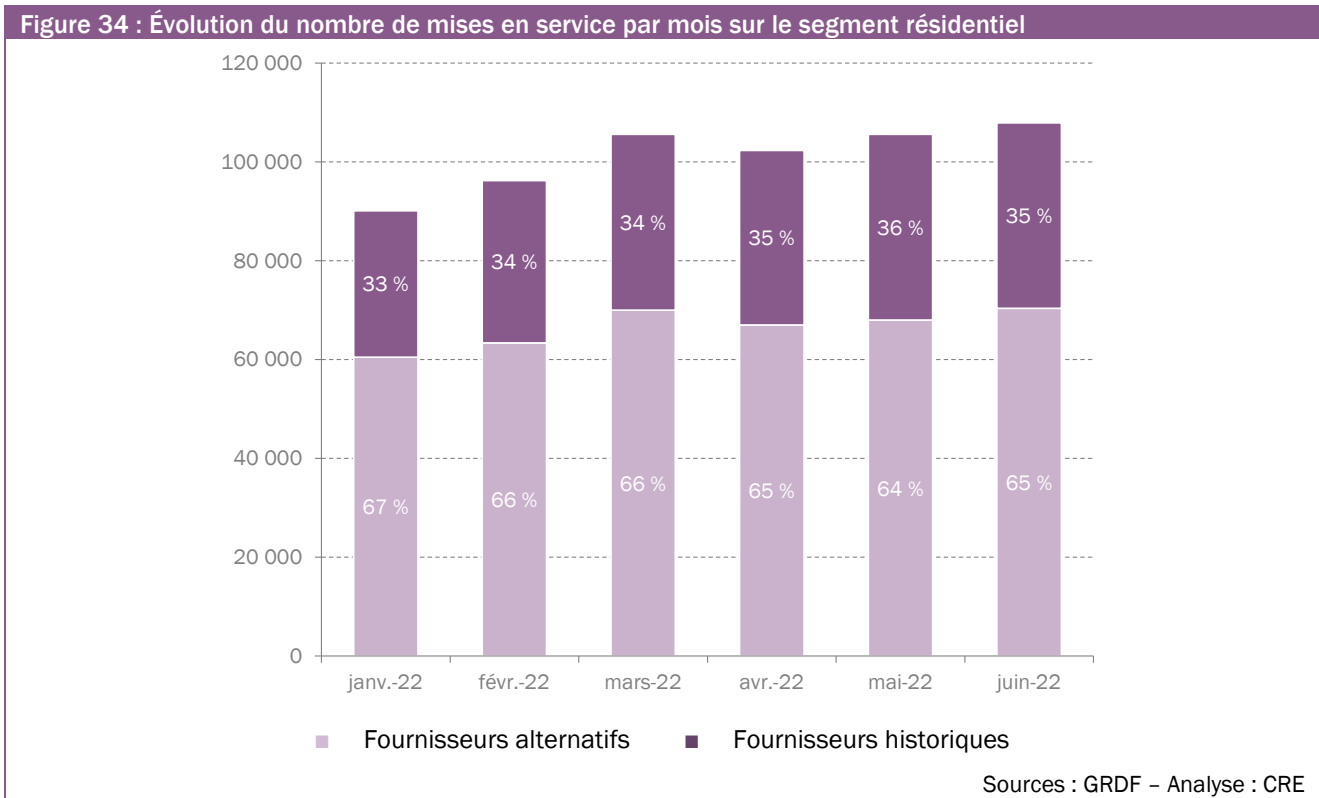
Sources : GRDF – Analyse : CRE

4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés



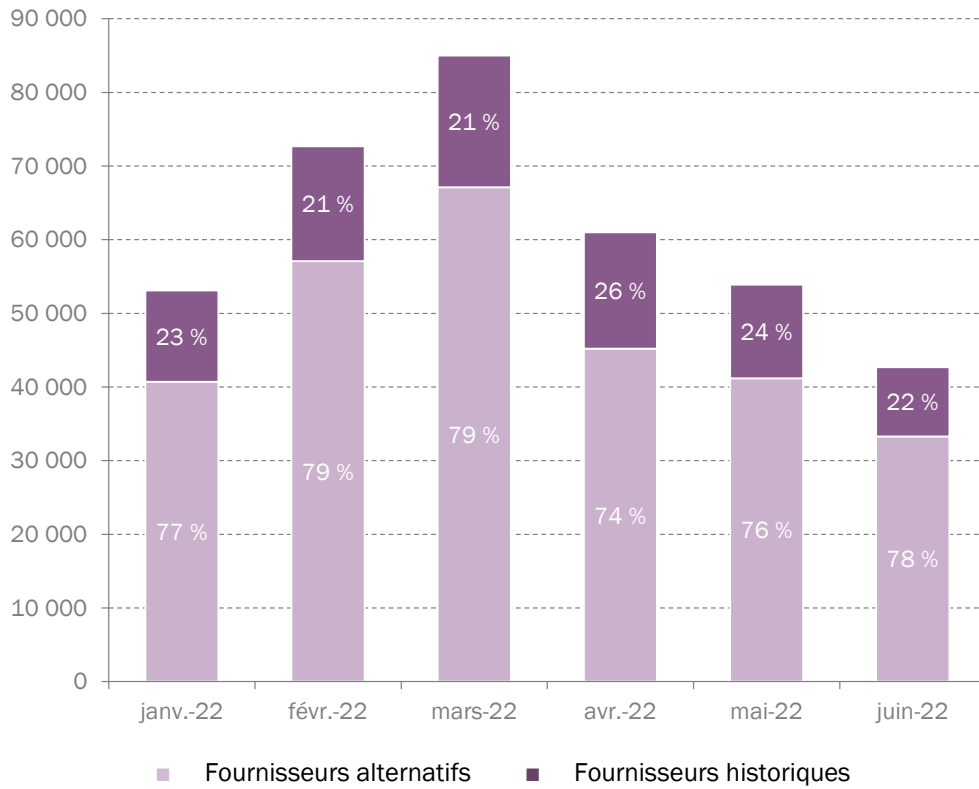
¹⁶ La hausse observée des ventes brutes au mois de mars, s'explique notamment par le rachat du portefeuille de Planète Oui par Mint Energie.





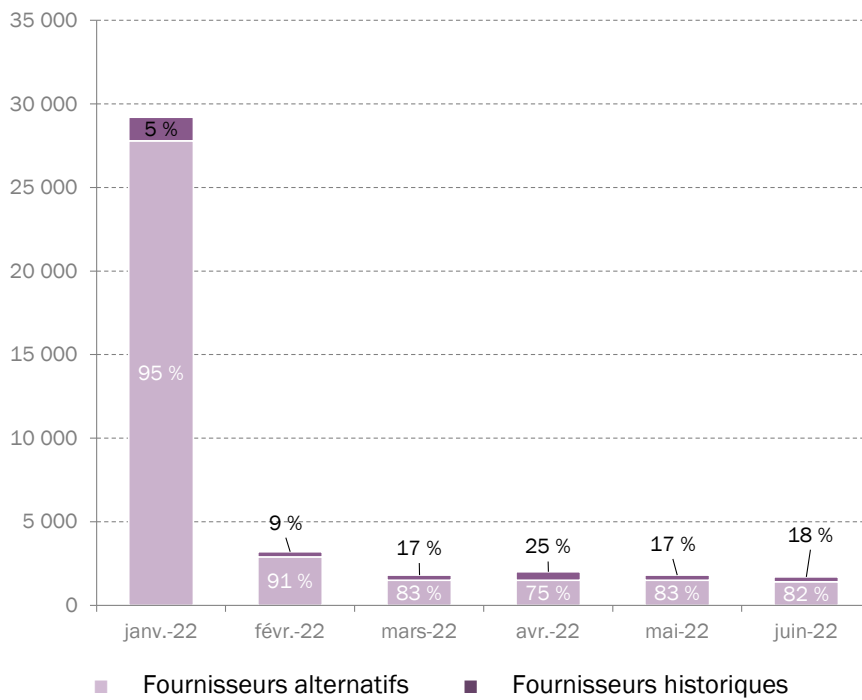
Exemple de lecture : Au cours du deuxième trimestre 2022, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 65% des 332 000 mises en service effectuées.

Figure 36 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 37 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

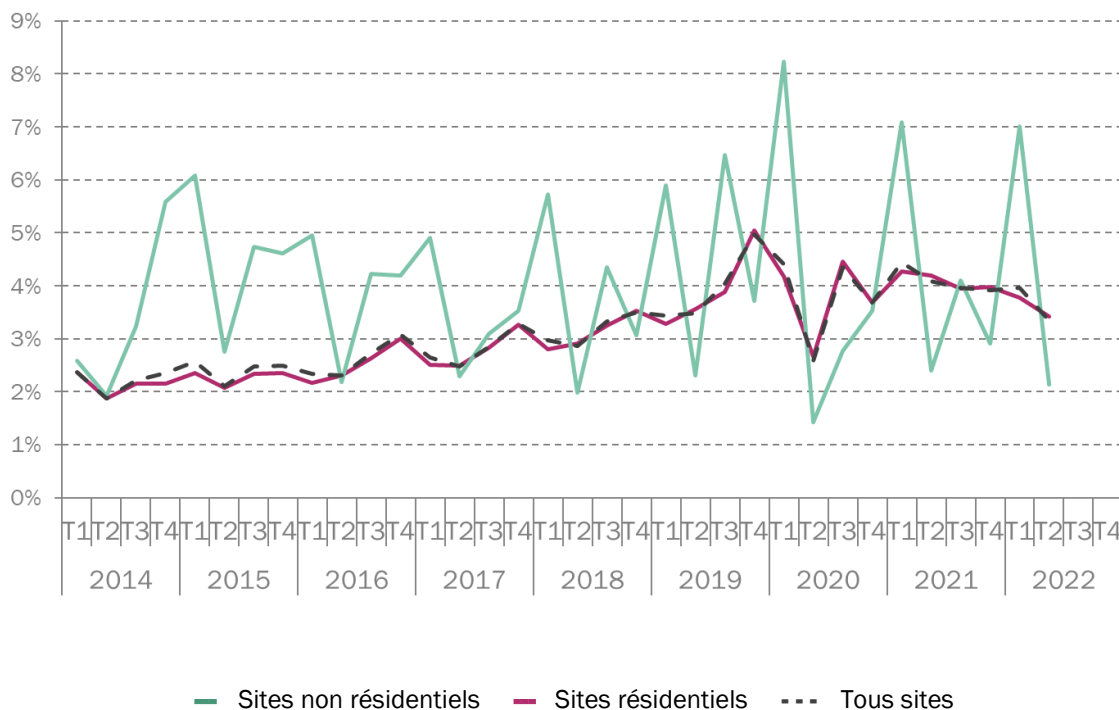
4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 38 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du Premier trimestre 2022, 3.8% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.



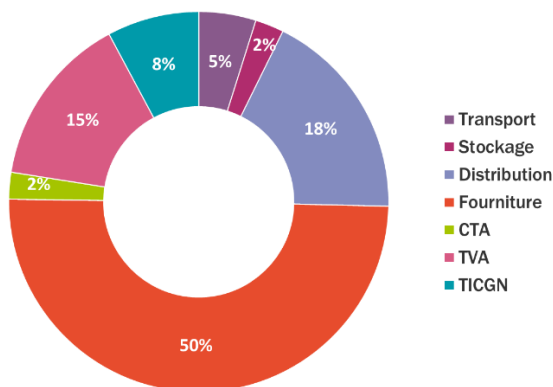
5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHE DE DETAIL

La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le Gouvernement à geler les tarifs réglementés de vente de gaz naturel proposés par ENGIE à partir du 1er novembre 2021, par l'application du décret n° 2021-1380 du 23 octobre 2021, et ce jusqu'au 30 juin 2022. L'article 181 de la loi de finances pour 2022, entérine les dispositions de gel à la fois pour les tarifs réglementés de vente de gaz d'ENGIE, mais aussi pour les tarifs réglementés proposés par les ELD. La période de gel est prolongeable par voie de décret jusqu'au 31 décembre 2022.

La Commission de régulation de l'énergie continue de publier chaque mois, les barèmes qui auraient résulté de l'application de la formule en vigueur avant ce gel. La présente section s'attachera à présenter l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz sur le deuxième trimestre 2022, à la fois dans le cadre actuel du gel tarifaire, mais aussi dans le cas de figure où les dispositions de gel tarifaire n'avaient pas été prises.

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'ENGIE

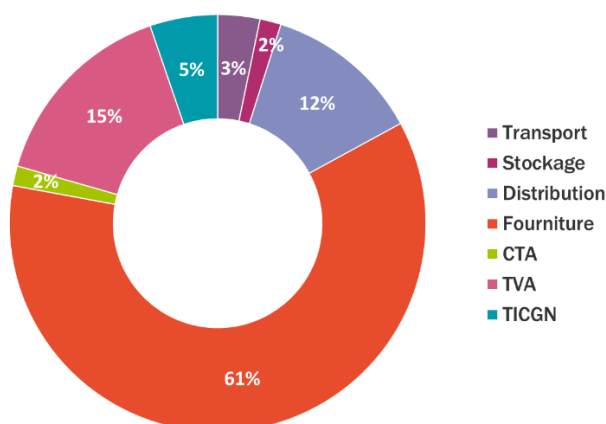
Figure 39.1 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 juin 2022



Remarque : Dans ce graphique, par convention, la part fourniture est gelée à son niveau du 1^{er} octobre 2021. Elle s'éloigne des coûts de fourniture effectivement constatés par ENGIE.

Source : ENGIE – Analyse : CRE

Figure 40.2 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 juin 2022 – en l'absence de gel tarifaire



Source : ENGIE – Analyse : CRE

Définitions

Transport, stockage et distribution : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz. Ces coûts sont fixés annuellement et mis à jour chaque 1^{er} juillet, par arrêté du Ministère sur proposition de la CRE.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation (coûts de structure, CEE...) supportés par ENGIE

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. La Contribution Tarifaire d'Acheminement est intégrée au coût de l'abonnement (part fixe).

TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Depuis le 1er janvier 2022, elle s'élève à 8,41 €/MWh (elle était de 5,88€/MWh en 2017).

TVA : La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

5,5 % sur la part fixe (coût de l'abonnement y compris la CTA) ;

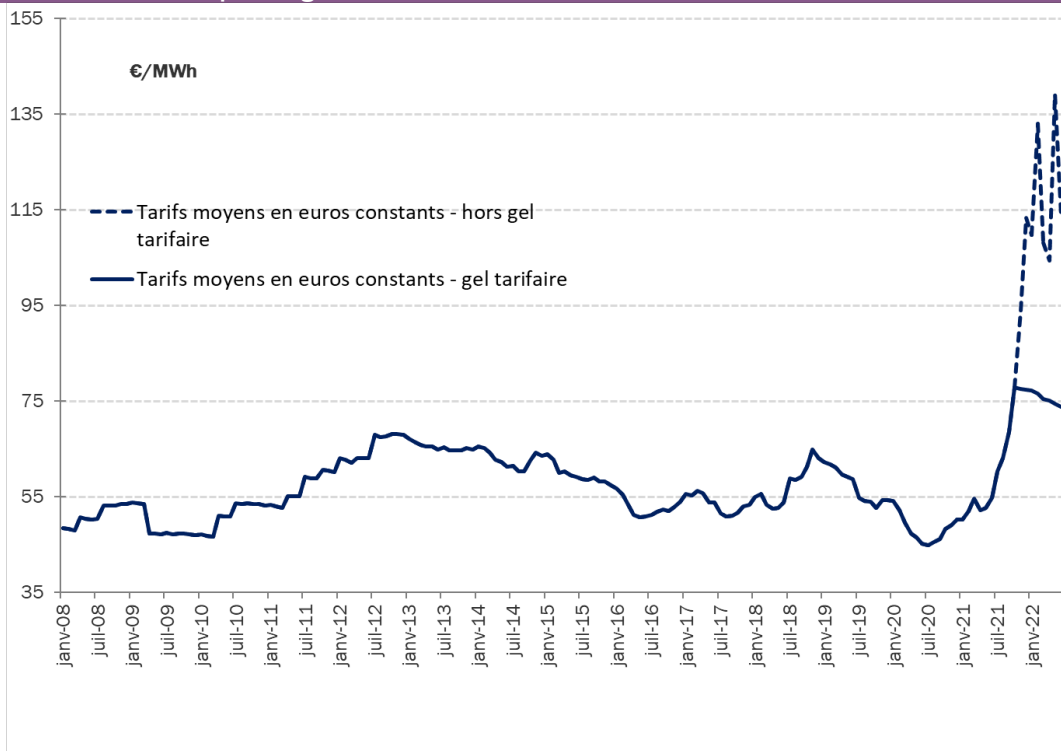
20,0 % sur la part proportionnelle.

5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE en euros constants 2015 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique.

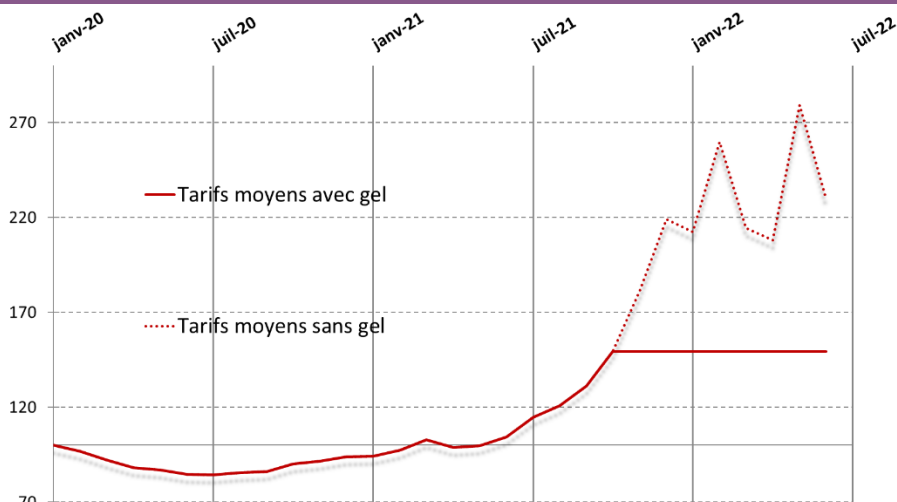
Entre janvier 2008 et septembre 2021, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 26,96€ en euros constants 2022. En l'absence de gel tarifaire, entre janvier 2008 et juin 2022, les tarifs réglementés de vente en distribution publique auraient augmenté de 65,27€ en euros constants 2022

Figure 41 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2015 par mégawattheure



Source : ENGIE – Analyse : CRE

Figure 422 : Evolution en base 100 depuis janvier 2020 des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes



Source : ENGIE – Analyse : CRE

Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
janv.-15	-0,6%	juil.-17	-4,3%	janv.-20	-0,9%
févr.-15	-1,3%	août-17	-0,8%	févr.-20	-3,3%
mars-15	-3,5%	sept.-17	0,0%	mars-20	-4,6%
avr.-15	0,6%	oct.-17	1,2%	avr.-20	-4,4%
mai-15	-1,2%	nov.-17	2,6%	mai-20	-1,3%
juin-15	-0,6%	déc.-17	1,0%	juin-20	-2,8%
juil.-15	-1,3%	janv.-18	2,3%	juil.-20	-0,3%
août-15	0,0%	févr.-18	1,3%	août-20	1,3%
sept.-15	0,5%	mars-18	-3,0%	sept.-20	0,6%
oct.-15	-1,4%	avr.-18	-1,1%	oct.-20	4,7%
nov.-15	-0,2%	mai-18	0,4%	nov.-20	1,6%
déc.-15	-1,3%	juin-18	2,1%	déc.-20	2,4%
janv.-16	-2,0%	juil.-18	9,2%	janv.-21	0,2%
févr.-16	-1,9%	août-18	0,2%	févr.-21	3,5%
mars-16	-3,2%	sept.-18	0,9%	mars-21	5,7%
avr.-16	-3,7%	oct.-18	3,2%	avr.-21	-4,1%
mai-16	-0,6%	nov.-18	5,8%	mai-21	1,1%
juin-16	0,0%	déc.-18	-2,3%	juin-21	4,4%
juil.-16	0,4%	janv.-19	-1,9%	juil.-21	10,0%
août-16	2,0%	févr.-19	-0,8%	août-21	5,3%
sept.-16	0,4%	mars-19	0,0%	sept.-21	8,7%
oct.-16	-0,8%	avr.-19	-2,1%	oct.-21	13,9%
nov.-16	1,6%	mai-19	-0,7%	nov.-21**	0,0%
déc.-16	2,6%	juin-19	-0,5%	déc.-21**	0,0%
janv.-17	2,3%	juil.-19	-6,8%	janv.-22**	0,0%
févr.-17	-0,6%	août-19	-0,5%	févr.-22**	0,0%
mars-17	2,6%	sept.-19	-0,9%	mars-22**	0,0%
avr.-17	-0,7%	oct.-19	-2,4%	avr.-22**	0,0%
mai-17	-3,3%	nov.-19	3,0%	mai-22**	0,0%
juin-17	0,0%	déc.-19	0,6%	juin-22**	0,0%

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Les graphiques suivants donnent, à chaque date d'évolution tarifaire, la facture annuelle résultant des tarifs en vigueur un client type au tarif B1 (niveau 2) avec une consommation annuelle de 14 000 kWh¹⁷ (usage chauffage). Le tarif réglementé de vente de gaz d'ENGIE évolue sur un pas de temps mensuel au grès de l'évolution des coûts d'approvisionnement en gaz naturel. Le graphique représente pour chaque trimestre la moyenne des factures mensuelles.

Figure 43 : Évolution de la facture de gaz pour un client type chauffage (en €/an) protégé par le bouclier tarifaire

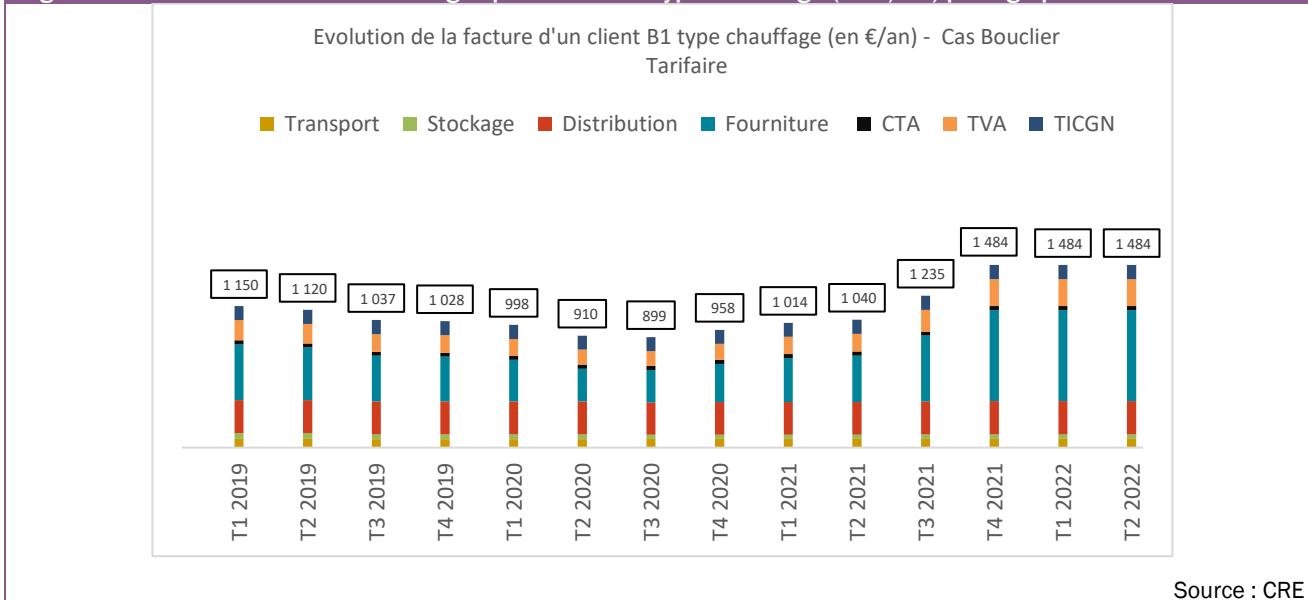
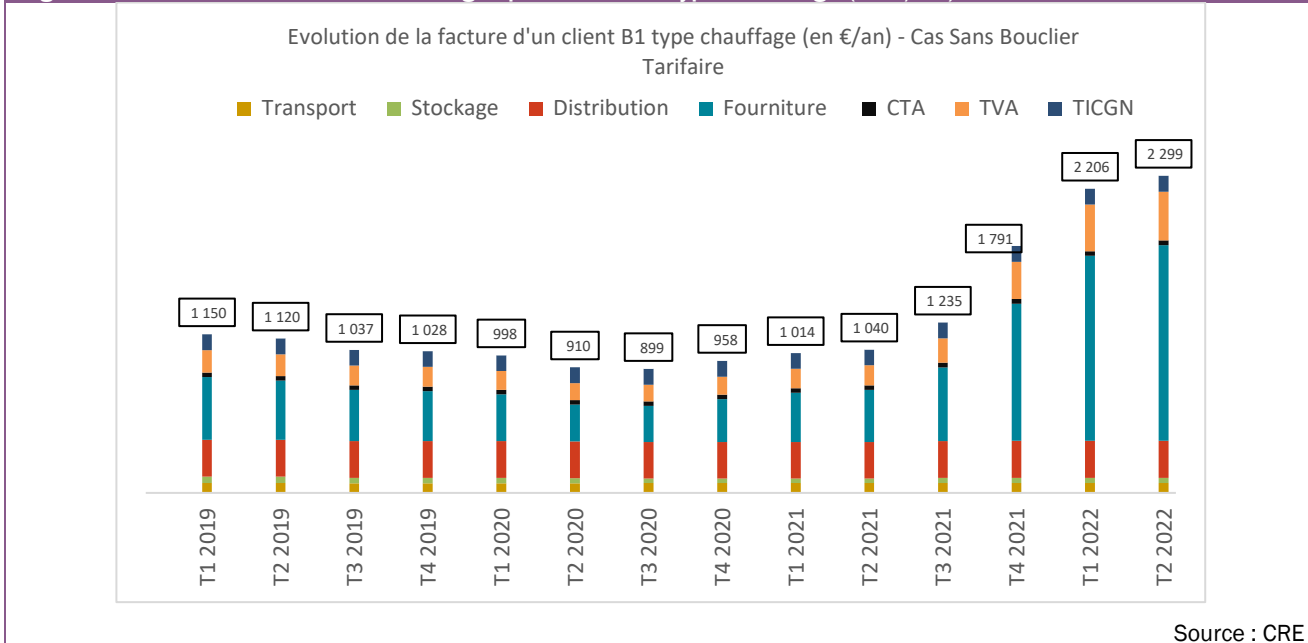


Figure 434 : Évolution de la facture de gaz pour un client type chauffage (en €/an) - hors bouclier tarifaire



¹⁷ La consommation unitaire de référence pour un client type au tarif base a été baissée de 3 000 kWh. La facture annuelle résultant des tarifs en vigueur pour un client type au tarif B1 d'ENGIE avec une consommation annuelle de 17 000 kWh s'élève à 1 543€



5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

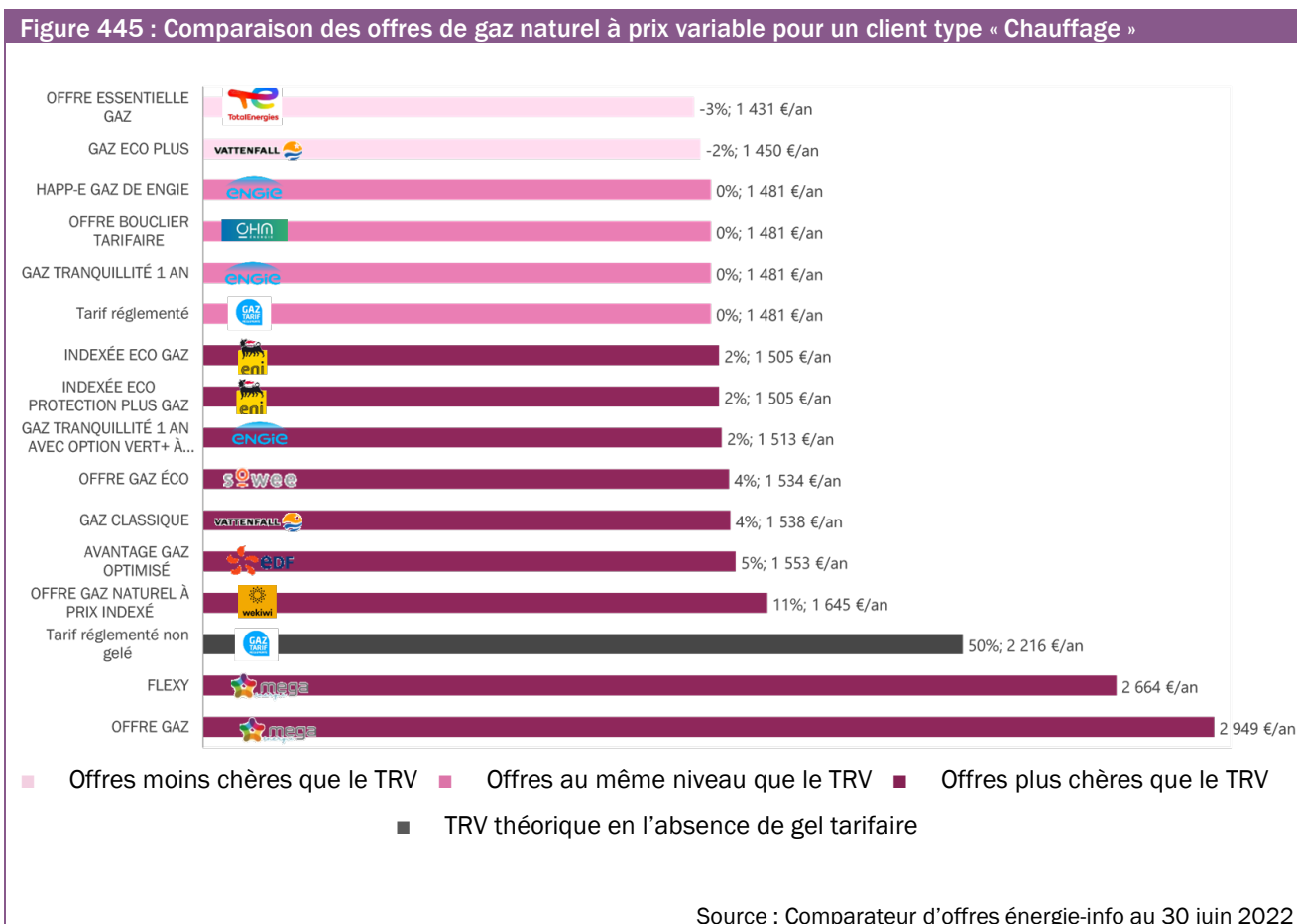
- Les tarifs réglementés de vente. Depuis le 8 décembre 2019, les consommateurs ne peuvent plus souscrire de nouveaux contrats au tarif réglementé ;
- Les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable.
 - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.
 - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 31 décembre 2021 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client-type « Cuisine » avec une consommation de 610 kWh/an ;
- un client-type « Chauffage » avec une consommation de 14 000 kWh/an.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Offres à prix variable



Exemple de lecture : L'offre Gaz Eco Plus proposée par Vattenfall au 30 juin 2022 est 2 % inférieure au tarif réglementé de vente.

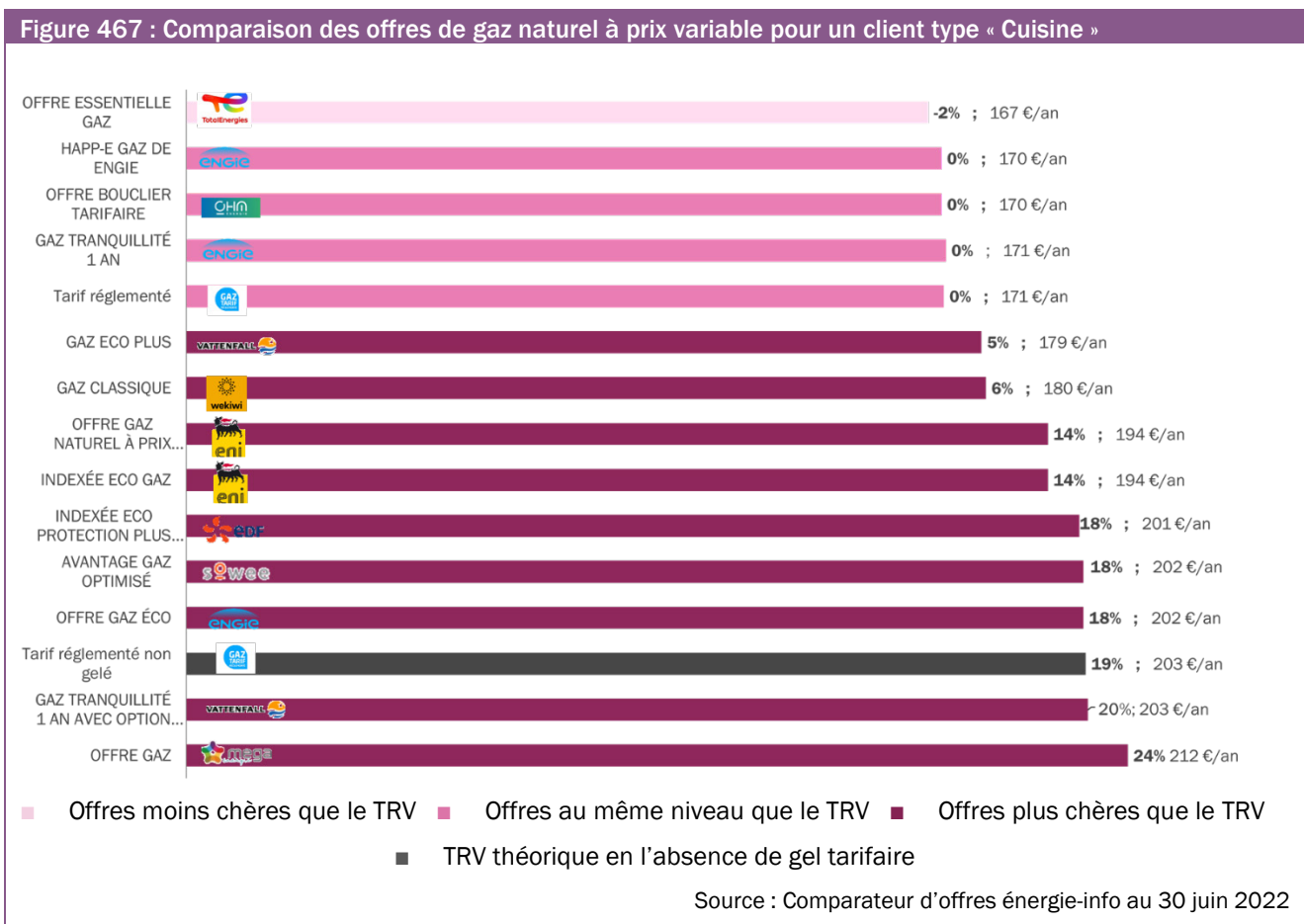
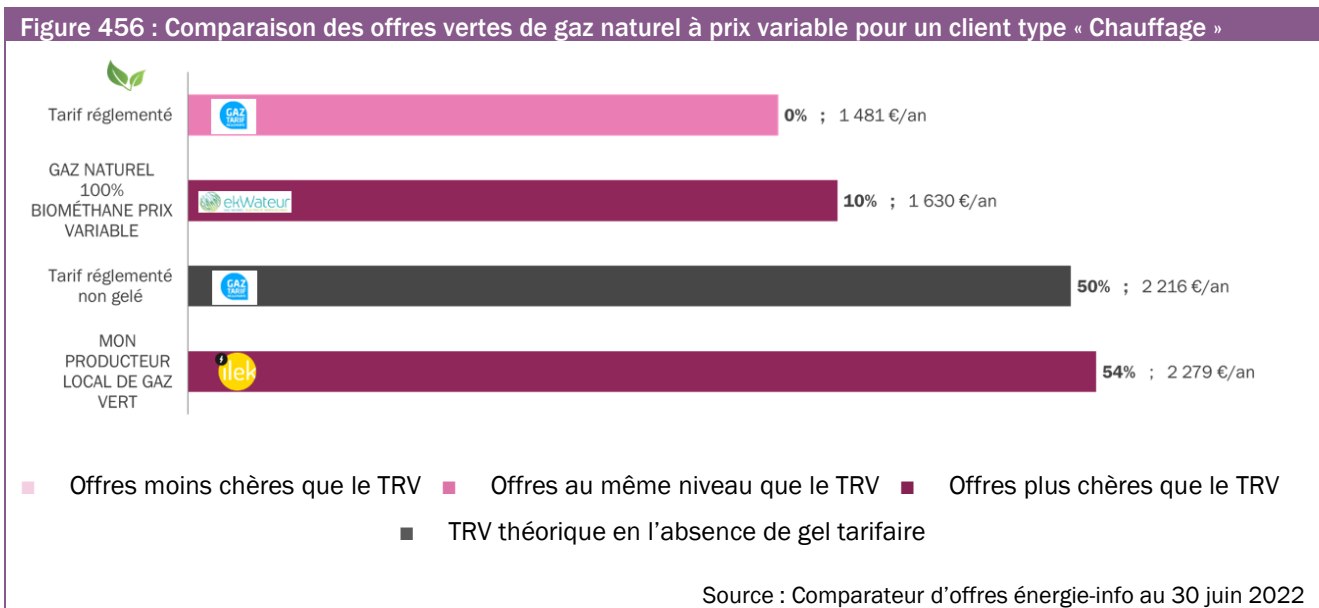
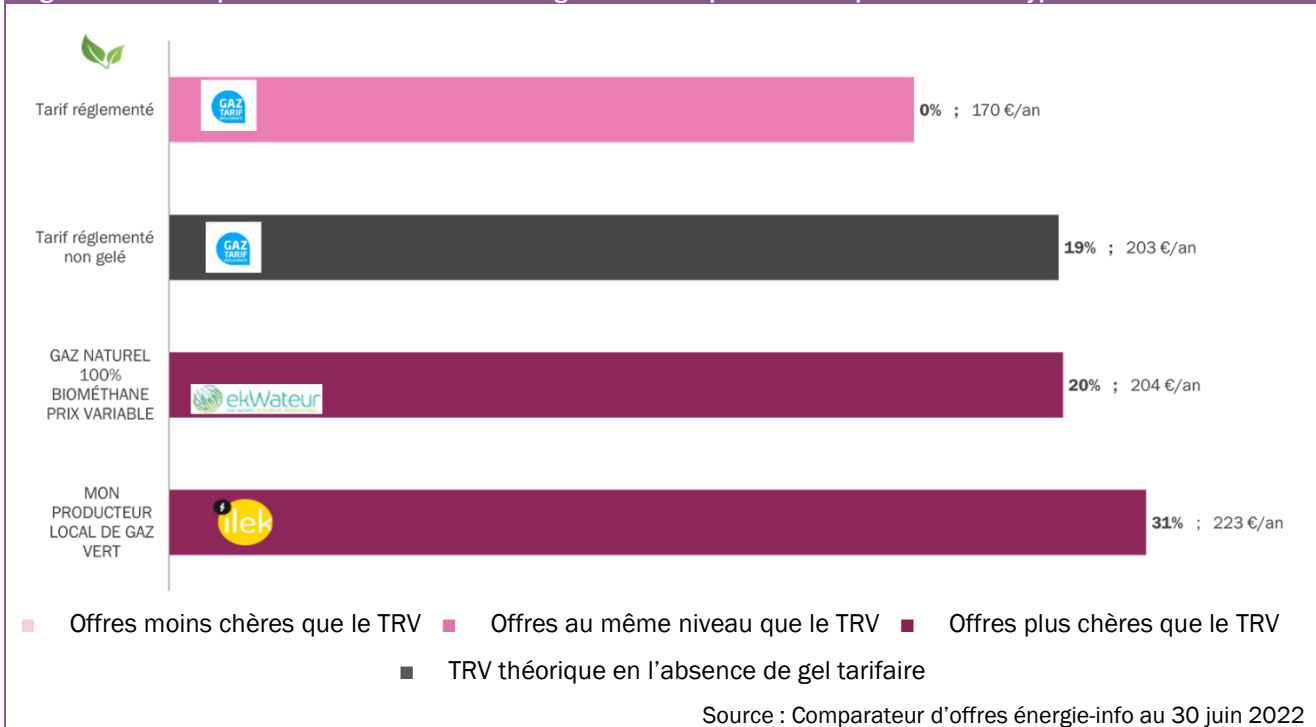
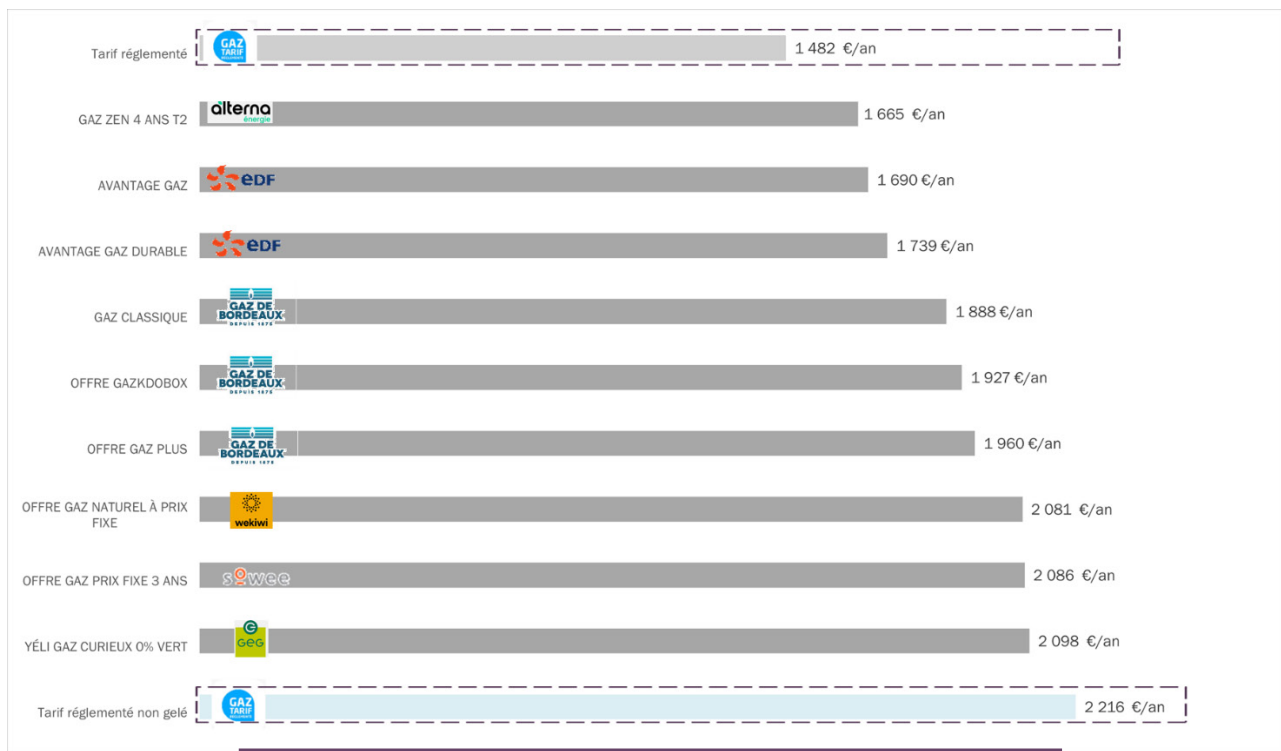


Figure 478 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »



Offres à prix fixe

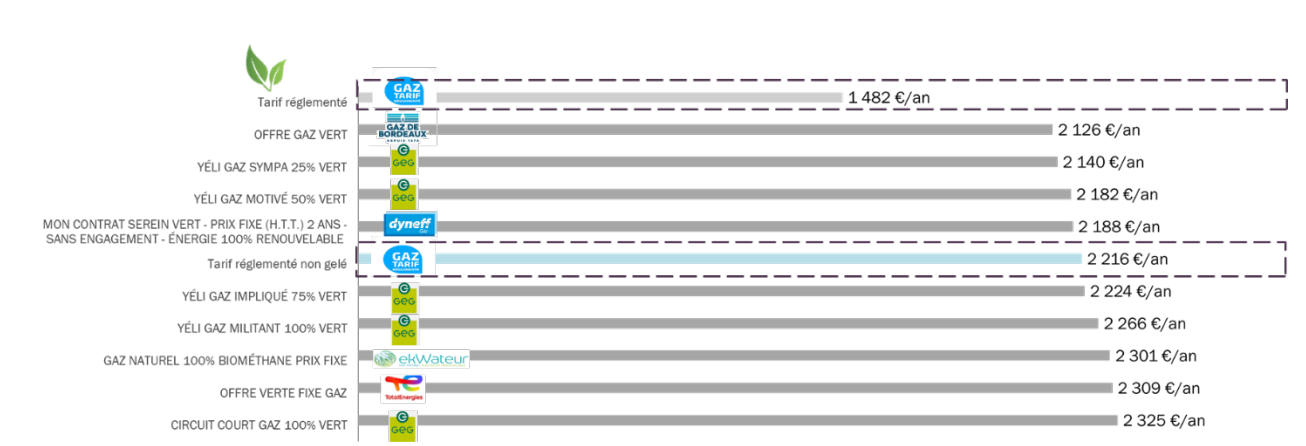
Figure 489 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



Les niveaux du tarif réglementé sont présentés à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement

Source : Comparateur d'offres énergie-info au 30 juin 2022

Figure 490: Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



Les niveaux du tarif réglementé sont présentés à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement

Source : Comparateur d'offres énergie-info au 30 juin 2022

Figure 51 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »

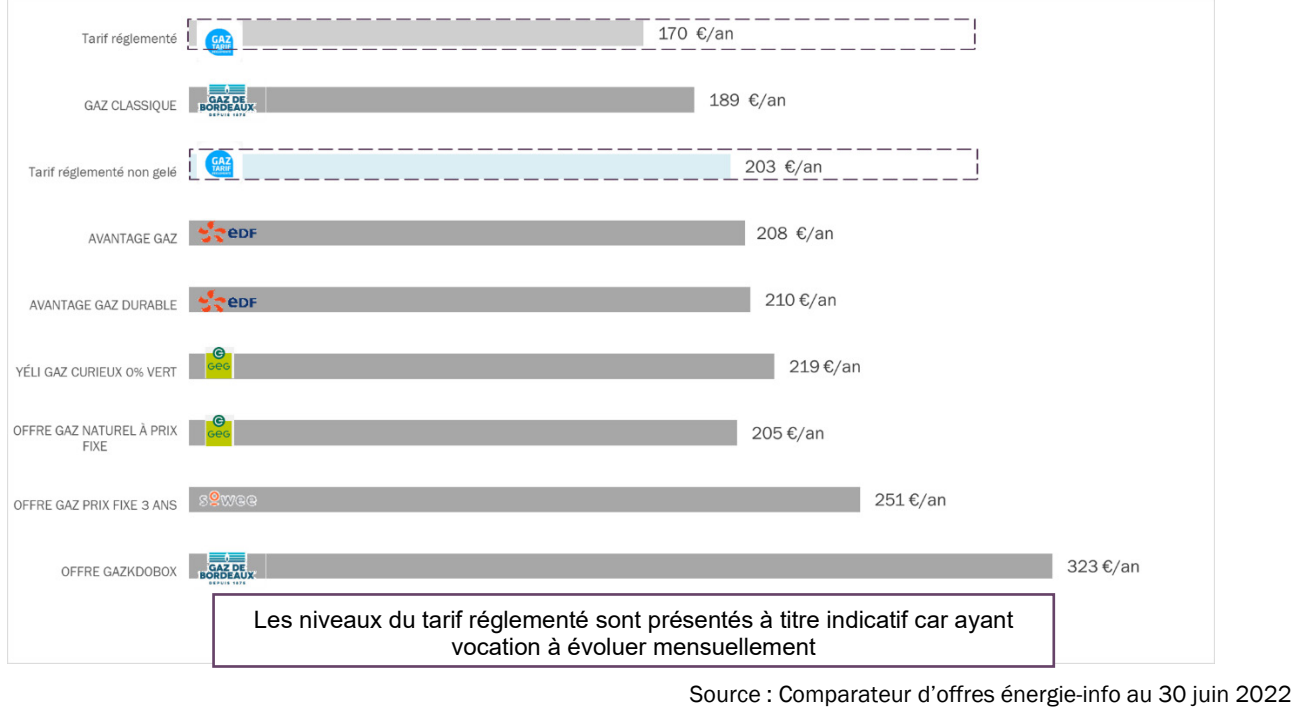
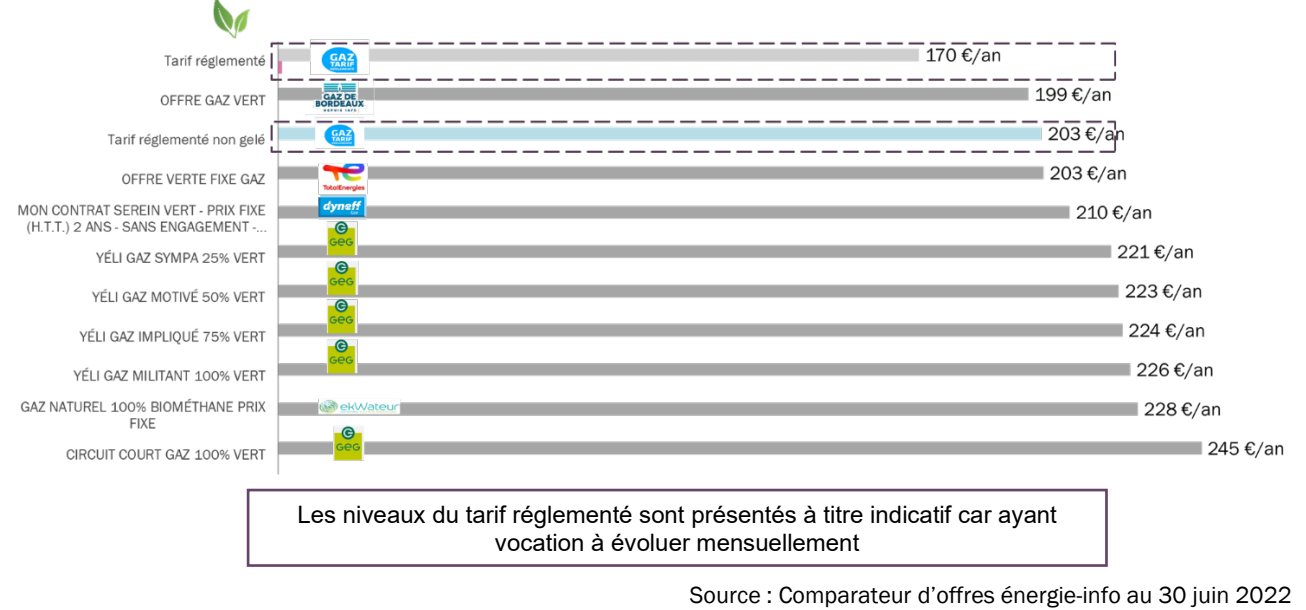


Figure 52 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »



GLOSSAIRE

GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.

- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité	9
Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	11
Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	11
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 30 juin 2022	12
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 juin 2022	12
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché	13
Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur	14
Figure 8 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	19
Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	20
Figure 10 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel	20
Figure 11 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel	21
Figure 12 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	22
Figure 13 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	23
Figure 14 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 juin 2022	24
Figure 15 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2022	25
Figure 16 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA	27
Figure 17 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA	27
Figure 18 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base	28
Figure 19 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base	29
Figure 20 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	29
Figure 21 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	30
Figure 22 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base	31
Figure 23 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base	31
Figure 24 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC	32
Figure 25 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC	32
Figure 26 : Typologie des sites en gaz naturel	34
Figure 27 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	36
Figure 28 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	36
Figure 29 : Répartition des sites par type d'offre au 30 juin 2022	37
Figure 30 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 juin 2022	37
Figure 32 : Indice HHI par segment de marché	38
Figure 33 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	43
Figure 34 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	43
Figure 35 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel	44
Figure 36 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel	44
Figure 37 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel	45
Figure 38 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel	45
Figure 39 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	46
Figure 40.1 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 juin 2022	47

Figure 40.2 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 juin 2022 – en l'absence de gel tarifaire	47
Figure 41 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2015 par mégawattheure	49
Figure 42 : Evolution en base 100 depuis janvier 2020 des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes.....	49
Figure 44 : Évolution de la facture de gaz pour un client type chauffage (en €/an) - hors bouclier tarifaire.....	51
Figure 45 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage ».....	52
Figure 46 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage ».....	53
Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine ».....	53
Figure 48 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine ».....	54
Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »	55
Figure 50: Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »	55

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites	10
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée	10
Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info et actifs au 30 juin 2022.....	15
Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé.....	19
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur.....	25
Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites	35
Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée	35
Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site energie-info et actifs au 30 juin 2022.....	39
Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé.....	42
Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique.....	50